

VILLE DE VILLEJUIF
 DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le douze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS (*partie à 23h50, absente non représentée à partir de 02h00 pour le vote des délibérations n° 17 à 22 et le vœu*), M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (*partie à 23h40, absente pour le vote des délibérations n° 5 à 22 et le vœu*), M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS (*partie à 23h30, absente pour le vote des délibérations n° 4 à 22 et le vœu*), M. HAREL, Mme TIJERAS, Mmes ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ (*parti à 02h30, absent pour le vote des délibérations n° 20 à 22 et le vœu*), Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI (*parti à 02h55, absent pour le vote du vœu*), STAGNETTO (*parti à 01h00, absent pour le vote des délibérations n° 11 à 22 et le vœu*), Mmes DUMONT-MONNET (*partie à 22h50, absente non représentée à partir de 02h55 pour le vote du vœu*), BOYER (*partie à 22h45, absente non représentée à partir de 02h30 pour le vote des délibérations n° 20 à 22 et le vœu*), MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LCAVELIER, Mme HÂMIDI (*partie à 02h00, absente pour le vote des délibérations n° 17 à 22 et le vœu*), M. FERREIRA-NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL, Mme KADRI, MM. BULCOURT, GABORIT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme GANDAIS par Mme HAMIDI (*de 23h50 à 02h00*)
 Mme OUCHARD par Mme ANREP-LE BAIL (*jusqu'à son arrivée à 20h50*)
 M. MONIN par Mme CASEL (*à partir de 01h00*)
 M. YBOUET par M. DUCCELLIER
 Mme YAPO par M. CARVALHO
 Mme DUMONT-MONNET par M. MOSTACCI (*de 22h50 à 02h55*)
 Mme BOYER par M. LIPIETZ (*de 22h45 à 02h30*)
 Mme TAILLE-POLIAN par M. GIRARD (*à partir de 02h30*)

ABSENTS NON REPRESENTES : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

• Approbation du Compte-rendu de la séance précédente du 16 décembre 2015.	4
• Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.	5
1. Délibération n° 01/2016 : Décision du Conseil municipal quant au maintien ou non de Mme Natalie GANDAIS, 1ère adjointe au Maire, suite au retrait de délégation effectué le 20 janvier 2016, et remplacement le cas échéant (rapport n°16-02-107).....	7
2. Délibération n° 02/2016 : Rapport annuel 2015 sur la situation de Villejuif en matière de développement durable (rapport n°16-02-201).....	23
3. Délibération n° 03/2016 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016.(rapport n°16-02-105)	31
4. Délibération n° 04/2016 : Sinistre Incendie de l'Hôtel de ville - Autorisation donnée à MMA d'acquitter directement les factures de la Société UNIPROMOTION (rapport n°16-02-101).....	32
5. Délibération n° 05/2016 : Approbation du tableau des effectifs, arrêté à la date du 31 décembre 2015 (rapport n°16-02-102)	33
6. Délibérations n° 06/2016 à 09/2016 : Création de 4 postes de directeur dans le cadre de la nouvelle organisation des services (rapport n°16-02-103)	38
7. Délibération n° 10/2016 : Création d'un poste de conseiller de prévention (rapport n°16-02-104).....	38
8. Délibération n° 11/2016 : Revalorisation du régime indemnitaire des agents du service de la police municipale (rapport n°16-02-106).....	45
9. Délibération n° 12/2016 : Approbation du document financier actualisé au 31-12-2014 de l'opération d'aménagement des Barmonts (CRACL : compte rendu annuel à la collectivité locale) (rapport n°16-02-210)	49
10. Délibération n° 13/2016 : Approbation d'une convention de PUP entre la Société Crédit Agricole Immobilier et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 74-78 avenue de Paris (rapport n°16-02-208)	50
11. Délibération n° 14/2016 : Approbation d'une convention de PUP entre la Société Kaufmann & Broad Développement et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 1-5 rue Condorcet / 5-9 rue Jean-Baptiste Clément (rapport n°16-02-209)	51
12. Délibérations n° 15/2016 à 16/2016 :	53
1) Décision de cession au profit des conjoints Martini, de la parcelle de terrain située à Villejuif (Val-de-Marne), 39 rue sainte-colombe, cadastrée section au numéro 42p pour 226 m ² au prix de 195.000 euros, incluant 12.000 euros de commission due à l'agence Century 21 de Villejuif.	
2) Décision de cession au profit du Département du Val-de-Marne, de la parcelle de terrain située à Villejuif (Val-de-Marne), rue sainte-colombe, cadastrée section au numéro 42p pour 41 m ² au prix de 41.000 euros (rapport n°16-02-205)	
13. Délibération n° 17/2016 : Constatation de la désaffectation et du déclassement du domaine public du lot de volume 3 de l'ensemble immobilier cadastré section v numéro 316, située 155 rue Jean Jaurès à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n°16-02-203)	54
14. Délibération n° 18/2016 : Cession, au profit de la société "les nouveaux constructeurs" du logement formant le lot 7 de la copropriété située 84, avenue de paris à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section q numéro 20 au prix de 110.000 euros (rapport n°16-02-206)	54
15. Délibération n° 19/2016 : Décision de recourir à la chambre des notaires de paris pour la cession aux enchères publiques de biens appartenant au domaine privé de la commune (rapport n°16-02-204).....	55
16. Délibération n° 20/2016 : Convention triennale d'adhésion collective à l'Association départementale des Francas du Val-de-Marne pour les années 2016 à 2018 et Avenant relatif à des prestations spécifiques en 2016 – Signatures (rapport n°16-02-302).....	59

17. Délibération n° 21/2016 : Avenant n°001 à la convention d'objectifs et de financement n°200800005 relative à la prestation de service unique du Lieu Accueil Enfants-Parents, et avenant n° 2015-01 à la convention enfance et jeunesse n°201400063 entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Villejuif (Rapport n°16-02-301)	59
18. Délibération n° 22/2016 : Conventions de financement dans le cadre des fonds « Publics et Territoires » N°201500201 et N°201500202 Handicap conclu entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Villejuif « renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE ou les ALSH » (rapport n°16-02-303)	60
19. Vœu	61

Monsieur le Maire

Suite à la sollicitation de plusieurs d'entre vous et sur conseil de notre administration et de notre cabinet d'avocats, il est apparu opportun de reporter le débat d'orientation budgétaire afin de renforcer les informations qui doivent être fournies aux Conseillers municipaux, en application immédiate des dispositions la loi NOTRe. Selon l'article L.2312-1 du CGCT, il convient de présenter au Conseil « *les engagements pluriannuels* », « *la structure et la gestion de la dette* » et « *la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs* ». Ce débat d'orientation budgétaire aura lieu lors du Conseil municipal exceptionnel, le 21 mars prochain à 20h30.

Par ailleurs, le rapport n° 202 est retiré de l'ordre du jour.

- **Approbation du Compte-rendu de la séance précédente du 16 décembre 2015.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Madame CORDILLOT

En page 15, il convient de remplacer « *ne guideraient pas les règles* » par « *guiderait les règles* ».

En page 45, après « *dans un pays où le nombre de chômeurs diminue en permanence* », je propose d'ajouter « *c'est bien connu* », afin de retranscrire l'ironie de mon propos.

En page 47, je propose la correction suivante : « *Il faudrait que élus décident à la place des salariés* ».

Monsieur HAREL

En page 24, je m'interroge sur le taux des frais financiers. Vous répondez que vous m'apporterez une réponse écrite. Je ne l'ai pas reçue.

Monsieur le Maire

Vous l'aurez.

Monsieur BULCOURT

J'ai respecté le règlement en déposant ma question orale 15 jours avant le Conseil. J'ai reçu une réponse en date du 3 février. Cette réponse est vide. Je trouve cette situation regrettable. Il existe une omerta autour du sport à Villejuif.

Madame TIJERAS

J'ai également posé une question orale à Monsieur le Maire. Pourtant, la réponse qui m'est parvenue provenait de Madame DUBOILLE. Elle était vide de sens.

Madame CORDILLOT

J'ai posé une question orale concernant le remplacement de l'employé de l'annexe de la bibliothèque Pasteur qui part en retraite. Vous m'aviez répondu que vous veniez de prendre connaissance du dossier. Un questionnaire a été mis en ligne pour savoir quels horaires de la médiathèque arrangeaient le mieux les usagers. Allez-vous réduire les horaires d'ouverture de la médiathèque pour ne pas embaucher et ne pas avoir à remplacer la personne qui prend sa retraite ?

Monsieur le Maire

Le DGS recherche la meilleure solution pour remplacer la personne qui prend sa retraite.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Habituellement, dans ce Conseil, lorsqu'une question orale était posée, une réponse était apportée par oral, devant l'ensemble du Conseil et le public. Aujourd'hui, les réponses sont apportées par écrit, en cachette. Certes, elles sont annexées au compte rendu de la séance. Mais je préférerais que la réponse soit donnée en Conseil municipal, même lors de la séance suivante, afin que tout le monde puisse l'entendre.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
avec les corrections demandées
2 ABSTENTIONS (M. HAREL, Mme TIJERAS)

➤ **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur HAREL

Je suis surpris du montant du marché attribué à la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour 7 875 euros. Par définition, celle-ci devrait nous aider autrement qu'en nous facturant une prestation.

Je m'interroge également sur le marché de gestion des espaces publicitaires de communication de la ville, d'un montant de 54 000 euros par an. Quelle est le montant de la recette de la publicité ? Si elle dépasse les dépenses, comment cette recette est-elle répartie ?

Madame DUBOILLE

La stratégie de dynamisation du commerce de proximité a été mise en place dans le périmètre de sauvegarde et de préemption des baux commerciaux. Un MAPA a été lancé. La Chambre de Commerce a été retenue. Pour élaborer ce dispositif de sauvegarde des baux commerciaux, il convient de passer un marché.

Monsieur le Maire

L'objectif est d'éviter de découvrir au dernier moment l'activité qui reprend le fonds de commerce. Le dispositif de préemption permet d'agir sur les commerces qui s'implanteront.

Je vous propose qu'un rapport soit présenté lors du prochain Conseil sur les recettes publicitaires.

Madame TIJERAS

La préemption exige des moyens !

Madame DUBOILLE

La préemption ne concerne pas tous les baux commerciaux. Nous ne disposons pas des finances pour y procéder nous-mêmes. Cependant, ce dispositif nous permet de savoir en amont qui va occuper un commerce cédé. Par ailleurs, nous pouvons également confier les baux commerciaux à des investisseurs.

Madame CORDILLOT

Je voudrais commencer par manifester mon étonnement sur le nombre de MAPA qui n'ont pas été examinés par la Commission d'appels d'offres. Cette situation ne correspond pas à l'engagement que vous aviez pris devant le Conseil au moment de l'installation de cette Commission. Vous aviez indiqué que le fonctionnement précédent serait maintenu. Or auparavant les MAPA étaient examinés en commission d'appels d'offres, en particulier pour des montants supérieurs à 150 000 euros. Or le montant de l'un des MAPA examiné en dehors de la Commission atteint 162 000 euros HT.

Par ailleurs, je m'étonne que la Commission n'ait pas examiné les séjours scolaires, alors que les montants des lots sont plus importants que pour les séjours de vacances, qui ont été examinés.

DONT ACTE

1. Délibération n° 01/2016 : Décision du Conseil municipal quant au maintien ou non de Mme Natalie GANDAIS, 1ère adjointe au Maire, suite au retrait de délégation effectué le 20 janvier 2016, et remplacement le cas échéant (rapport n°16-02-107)

Monsieur le Maire

L'ordre du jour appelle le Conseil à se prononcer sur le non-maintien de Nathalie GANDAIS dans ses fonctions de première adjointe. Le Conseil municipal n'est pas le lieu pour faire un procès public ni polémiquer ou alimenter des débats extérieurs. Le temps des débats est largement écoulé.

Nous ne sommes pas là pour discuter du fond du dossier. Nous devons entériner une simple régularisation administrative voulue par la loi, consécutive au retrait de délégation. Ce retrait fait partie des prérogatives du Maire. La situation actuelle n'est pas des plus agréables. Je m'en serais bien passé. Je vous invite à ne pas vous tromper de débat.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le rapport suivant :

« Lors du Conseil municipal d'installation de la nouvelle municipalité, suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, qui a eu lieu le 5 avril 2014, Madame Natalie GANDAIS a été élue première adjointe au Maire.

Monsieur le Maire lui a ensuite confié une délégation de fonctions et de signature dans le domaine de l'urbanisme, le patrimoine, les travaux, l'habitat, le cadre de vie, le logement et les espaces verts (arrêté du 08 avril 2014, modifié le 23 mai 2014 puis le 7 juillet 2014).

Faisant suite à plusieurs prises de positions publiques de Madame GANDAIS et à la rupture de confiance qui s'en est suivie, ses délégations lui ont été retirées par un arrêté du 20 janvier 2016.

En vertu du dernier alinéa de l'article L. 2122-18 du CGCT, "lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions".

Il est à noter que le vote de cette délibération se fait dans les conditions normales de scrutin. Ainsi, la jurisprudence (par exemple, CAA de Lyon, 6/11/2012, M. TETE c./ Commune de Lyon) a retenu que « la délibération par laquelle le conseil municipal se prononce sur le maintien en fonction d'un adjoint régulièrement élu mais dont la délégation a été retirée [...] n'est pas une décision de nature électorale, ne procède pas non plus à une nomination ou à une présentation, au sens des dispositions précitées ; que la délibération contestée ne devait donc pas être adoptée au scrutin secret » sauf à ce que les conditions habituelles de recours au scrutin secret soient réunies, soit à la demande du tiers des conseillers municipaux réunis ou sur proposition du Maire si le tiers des conseillers l'accepte (cf. règlement intérieur du Conseil municipal).

Le conseil municipal a ainsi un choix à faire : maintenir Madame GANDAIS dans ces fonctions de première adjointe, ou non. Dans ce cas, elle redevient simple conseillère municipale.

Tel est l'objet premier du projet de délibération joint. »

Monsieur LECAVELIER

Le vote qui nous est demandé ce soir est difficile. Il fait appel à la conscience de chacun. Pour décider, il faut revenir à ce qu'il nous est demandé. La question qui nous est posée est : « *Doit-on retirer la fonction de première adjointe à Madame GANDAIS suite à la perte de confiance du Maire ?* ». Le Maire a perdu sa confiance, car Madame GANDAIS a déposé deux plaintes à son encontre, alors qu'elle le soupçonne d'être complice d'un délit de favoritisme.

Il nous est demandé de libérer le Maire de l'obligation qui lui est faite par la loi de donner une délégation à un adjoint. Par conséquent, il ne nous est pas demandé de juger si la plainte est justifiée. Il revient à la justice de le déterminer. Il ne nous est pas demandé de condamner une lanceuse d'alerte, ni de retirer le mandat d'une Conseillère municipale. Il ne nous est pas demandé de condamner le travail effectué par notre première adjointe ces 22 derniers mois, travail que je tiens à saluer aujourd'hui.

Il ne nous est pas demandé de retirer notre confiance aux membres du groupe de Madame GANDAIS. Je tiens à témoigner aujourd'hui de la qualité de l'ensemble des élus de ce groupe. J'ai pu voir leur engagement et leur professionnalisme dans toutes les Commissions, les syndicats et les Conseils d'administration où je siège avec eux. Il est souhaitable qu'ils puissent poursuivre leur travail autant que faire se peut.

Il nous est demandé de libérer le Maire de l'obligation qui lui est faite, par la loi, de donner une délégation à un adjoint.

Madame GANDAIS

Depuis le 5 avril 2014, je suis la première adjointe au Maire de Villejuif, et jusqu'au 20 janvier 2016, j'étais chargée de l'urbanisme, le patrimoine, les travaux, le logement, le cadre de vie et les espaces verts. Autant dire que je n'ai pas vu le temps passer, tellement j'ai eu de projets à mener, au service des Villejuifois : la révision du PLU, le plan vélo, le plan d'entretien et de réparation des toitures des bâtiments municipaux, le concours pour la nouvelle école des Réservoirs, l'initiative d'un schéma directeur immobilier pour optimiser le patrimoine municipal, les négociations pour sécuriser le parking Paul Bert et le destiner aux agents, la suppression des produits phytosanitaires sur la voirie et dans les espaces verts, le plan de fleurissement plus économe avec des plantes vivaces, la recherche constante de solutions d'hébergement et de logement pour les plus fragiles...

Ces dossiers ont représenté un travail considérable, que j'ai effectué avec l'aide de mes Conseillers délégués et grâce aux agents des différents services dont j'ai apprécié la compétence et le dévouement. J'ai mené ces actions avec les maires-adjoints des différents secteurs concernés et, aussi souvent que possible, dans un esprit de concertation avec les habitants et avec le secteur associatif. Ces projets – et je pourrais en citer bien d'autres – ont été adoptés parfois à l'unanimité, parfois seulement par une partie de ce Conseil.

Il est demandé ce soir au Conseil de se prononcer sur mon maintien, ou non, comme première adjointe. Chacun des conseillers municipaux pourra se prononcer en son âme et conscience. Bien sûr, les raisons de leur choix ne seront pas les mêmes selon qu'ils sont dans la majorité de ce Conseil ou dans l'opposition.

Je voudrais d'abord rappeler à celles et ceux d'entre vous qui êtes dans la majorité, ce qui nous a conduits ici, ce soir. Il y a bientôt deux ans, « *portés par une volonté commune de changement, qui dépasse les clivages politiques habituels* », nous avons regroupé quatre listes, pour créer un rassemblement unique en France.

Nous disions alors que « *les forces de cohésion qu'inspire notre projet étaient plus fortes que celles de la dispersion imposées par les étiquettes politiques* ». Nous annoncions que de la victoire de l'Union citoyenne « *émergerait une ville verte, prospère, solidaire et démocratique* ».

La profession de foi était le socle de notre union. Elle promettait d'« *optimiser les procédures d'appel d'offres* » et « *d'établir la transparence dans toutes les attributions* ». C'était l'un des points essentiels du contrat passé avec les Villejuifois. « *Villejuif a rendez-vous avec son histoire* », disions-nous.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Vous le savez tous. J'ai découvert qu'un des plus importants marchés publics de cette mandature, celui de la Halle des Sports, était vicié par des manœuvres favorisant un candidat. Je ne vais pas refaire l'historique de ce dossier. Vous savez à quel point je suis pour la transparence de l'action publique. Toutes celles et ceux qui s'y sont intéressés, de tous les groupes de ce Conseil, de la majorité comme des oppositions, ont pu s'en rendre compte. Je ne vais pas évoquer ici les preuves. Toutes celles et ceux qui ont voulu les connaître les ont vues. Elles sont désormais à la disposition de la section financière du parquet de Créteil. C'est la justice, et pas nous, qui jugera.

Depuis des semaines, et notamment par deux lettres du 7 décembre et du 14 janvier, j'ai alerté le Maire de ce qui se passait sous mes yeux. J'ai demandé au Maire d'y mettre le holà, faute de quoi je serais obligée de signaler les faits au Procureur de la République, parce que la loi m'y oblige et que je la respecte, mais aussi parce que la profession de foi de l'Union citoyenne m'y engage, comme elle engage tous conseillers municipaux de la majorité vis-à-vis des Villejuifois. J'ai répété au Maire que, fidèle aux engagements que je viens de rappeler, je n'accepterai en aucun cas qu'un marché soit falsifié. Nous n'avons pas été élus pour cela.

Malgré mes alertes, le Maire n'a pas mis le holà. Au contraire, le 17 janvier, à la veille du vote décisif en commission d'appel d'offre, il a menacé de me destituer si je ne fermais pas les yeux, si je ne signalais pas une « *rétractation de mes soupçons* » ! En droit français, une menace comme celle-là s'appelle du chantage. Evidemment, je suis passée outre ce chantage, peut-être par probité ou en raison de l'idée que j'ai de la dignité des élus. J'ai donc signalé les faits au Procureur de la République. Ce faisant, j'ai respecté l'engagement de l'Union citoyenne vis-à-vis des Villejuifois. Je dois dire que si un tel engagement n'avait pas été pris, jamais je n'aurais participé à cette alliance qui a tant fait couler d'encre.

J'ai surtout fait ce que me dictait ma conscience et ce à quoi la loi m'oblige. L'article 40 du Code de procédure pénale dit que « *toute autorité constituée, tout fonctionnaire, a l'obligation de signaler tout délit qui viendrait à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions* ». C'est donc parce que j'ai respecté ces obligations autant légales que morales, que le Maire, conformément à sa lettre de chantage, vous demande ce soir ma destitution.

Je m'adresse à l'ensemble du Conseil municipal, aux groupes de la majorité comme à ceux de l'opposition.

En participant, ou non, au vote par un « pour » ou un « contre » mon maintien comme première adjointe, vous direz à tous les Villejuifois et à toute l'administration de cette ville, pour le passé immédiat et pour l'avenir, si vous choisissez d'imposer le respect de la loi, ou bien si vous choisissez de fermer les yeux et de laisser le Maire exercer son chantage.

Il ne vous est pas demandé de voter sur mon action. Ce Conseil comporte une majorité et des oppositions. Il ne vous est pas demandé de voter sur la validité de mes soupçons à propos de l'attribution du marché de la Halle des sports. Cette question ne regarde plus que la justice. Il vous est demandé de voter sur les devoirs des élus. La question est simple : doit-on évincer ou au contraire protéger celui ou celle qui alerte la justice ?

Ce soir, si vous ne vous opposez pas à ma destitution, il sera désormais admis que celui ou celle qui parle sera destitué. Dès lors, qui osera demain, parmi les élus ou parmi les agents de notre ville, faire respecter la loi ? Quelle protection pourra-t-on attendre de vous, Mesdames et Messieurs les élus du peuple ? Tel est l'enjeu du vote de ce soir.

Monsieur OBADIA

Je voudrais rappeler comment se déroule une commission d'appel d'offres. Les appels sont travaillés en interne. La commission est formée d'élus et de membres de l'administration. Celle-ci remet des rapports à la commission, qui étudie le travail réalisé. Elle vote suivant des critères définis préalablement. Un certain nombre de personnes sont concernées par ces processus. Les décisions ne relèvent jamais d'une seule personne, mais bien de la commission.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Depuis plusieurs mois, et chaque jour un peu plus, nous constatons les querelles qui animent la majorité municipale. En novembre dernier, avec l'élection de Monsieur Franck LE BOHELLEC comme Conseiller régional, Conseiller métropolitain et Conseiller du T12, une partie de la majorité municipale a menacé l'autre et prend les Villejuifois à témoin dans différents médias et sur les réseaux sociaux. C'est encore aujourd'hui le cas entre Mme GANDAIS et une partie de la majorité municipale, le maire en tête.

Ces affrontements paralysent l'action du Conseil municipal pourtant élu pour agir dans l'intérêt des habitants. Cette situation est inquiétante. Les Villejuifois ne peuvent pas être tributaires des humeurs des élus, quelles que soient leurs convictions. Diriger une ville de 56 000 habitants nécessite sérénité, constance et respect. Cette situation provoque l'incompréhension et la colère des Villejuifois qui assistent, médusés, à ce triste spectacle. Tel est encore le cas avec le dossier sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui.

En effet, si les faits pour lesquels Madame GANDAIS a porté plainte contre Monsieur le Maire sont suffisamment graves, la confiance envers le Maire et le contrat qui la liait à l'Union Citoyenne étant rompus, elle devrait démissionner de son poste de maire adjoint et se désolidariser de la politique menée par ce qui restera de l'Union Citoyenne. Elle ferait ainsi preuve d'un réel courage politique. Il ne s'agit pas aujourd'hui de savoir si les faits reprochés au Maire sont justes ou non. Il revient à la justice de trancher. Il ne s'agit pas non plus de soutenir ou non la démarche de Madame GANDAIS, mais uniquement de décider si elle doit rester dans l'exécutif de la majorité.

Comment pouvez-vous nous demander à nous, élus de l'opposition, de soutenir ou non Madame GANDAIS pour rester maire adjointe et continuer à faire partie d'un exécutif qui fera la même politique que nous combattons depuis deux ans ?

Deux ans après l'élection en mars 2014 de l'équipe actuelle, le bilan est amer. Des constructions sont en chantier, mais elles ne seront pas accessibles aux classes moyennes ou populaires. Le service public municipal est saigné : moins d'offres, moins de personnel. Jamais Villejuif n'a été autant la proie des violences armées. Pour couronner le tout, les impôts augmentent !

Les batailles d'égos ne doivent pas éloigner les Villejuifois de cette réalité. Quelle piètre image que donne notre ville, face aux règlements de compte en tous genres et aux contradictions politiques devenues paralysies ! Alors non, mille fois non, nous ne voterons ni pour ni contre ni abstention, les élus communistes et Front de gauche ne participeront pas à ce vote. Débrouillez-vous entre vous !

Monsieur LIPIETZ

Dans le rapport il est écrit que « *Faisant suite à plusieurs prises de positions publiques de Madame GANDAIS et à la rupture de confiance qui s'en est suivie, ses délégations lui ont été retirées par un arrêté du 20 janvier 2016* ». Cela est totalement faux, comme le prouve une pièce qui a été transmise à la justice où Monsieur le Maire déclare : « *Vous faites état, dans votre courrier du 14 janvier, d'une malhonnêteté et d'une fraude au Code des marchés publics pour lesquelles vous n'hésiteriez pas à saisir le procureur de la République, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale. Il vous est demandé de formuler officiellement des excuses écrites quant à vos allégations, sans quoi je me verrais dans l'obligation de suspendre immédiatement vos délégations pour rupture de confiance avec notre exécutif.* »

Non seulement, Monsieur le Maire demande à Madame GANDAIS de ne pas transmettre le dossier à la justice au titre de l'article 40, mais aussi qu'elle affirme que tout s'est déroulé de manière conforme. Telle est la raison de ce vote.

Plusieurs Conseillers ont développé un certain nombre d'arguties. Monsieur LECAVELIER a expliqué que l'article 40 ne portait pas sur l'exécutif, mais uniquement sur les élus, ce qui est faux. En effet, le Ministère explique que « *l'article L. 2211-2 établit que, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, le maire est tenu de signaler sans délai au Procureur de la République...* ». L'exécutif est donc tenu d'alerter le procureur lorsqu'il dispose de suffisamment d'éléments de preuve d'un délit susceptible de recevoir une imputation pénale dont relève le Procureur. Dans le cas présent, le Procureur a déféré ce signalement à la section financière du Parquet de Créteil.

Nathalie GANDAIS a demandé la protection de la justice, car elle était victime d'un chantage, comme l'a confirmé le Procureur. Comme il avait été commis dans les 24 dernières heures, il convient de parler d'un flagrant délit de chantage. L'éviction de Madame GANDAIS est due au fait qu'elle n'ait pas voulu retirer son signalement au Procureur de la République.

Or, la loi précise bien que « *toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs* ».

Madame GANDAIS a-t-elle eu raison ou tort d'agir ainsi ? Vous n'allez pas voter sur les faits eux-mêmes, qui tiennent aux manœuvres qui ont entaché l'attribution du marché de la Halle des sports. En réalité, vous devez dire si l'on se doit de respecter cet article.

Nous entrons dans le problème général des lanceurs d'alerte. La France est l'un des derniers pays en matière de protection des lanceurs d'alerte. La protection des élus et des fonctionnaires reste faible, car ils doivent se débrouiller seuls face à ceux qui sont amenés à prendre des mesures de rétorsion contre eux. A l'époque où cette loi a été votée, on a considéré qu'il s'agissait d'une mesure suffisante de protection. Les électeurs ne comprendraient pas que la personne qui donne l'alerte soit sanctionnée et non pas la personne accusée de manœuvres illégales.

Dans le cas du procès CAHUZAC, ce dernier a quitté ses fonctions. Son procès est en cours. Il est présumé innocent.

Si vous voulez que l'article 40 soit appliqué et que les lanceurs d'alerte soit protégés, vous devez dire qu'il est inadmissible que celle qui a lancé l'alerte soit sanctionnée. Par conséquent, vous vous opposerez à la destitution de Madame GANDAIS, quelle que soit votre opinion sur son action politique.

Par ailleurs, il convient de rappeler que nous avons été élus sur la base d'une profession de foi. Or, les principes qu'elle énonçait ont été brisés. Si une personne veut porter plainte car elle est victime d'un chantage et si elle veut communiquer des éléments au Procureur concernant des manœuvres de fraude sur un marché public, elle ne peut plus faire partie de l'exécutif. Si vous pensez qu'il n'est pas possible de tenir un débat ouvert pour trouver des solutions et revenir dans le droit chemin, la situation ira de mal en pis.

La question centrale est bien celle de la protection des lanceurs d'alerte.

Monsieur HAREL

L'humour est la politesse du désespoir. Je ne suis ni dans la majorité, ni dans l'opposition, mais dans la consternation. Il est affligeant de consacrer autant de temps à une telle situation. Monsieur LIPIETZ a oublié de préciser que le message reçu par Madame GANDAIS avait également été transmis par Monsieur OBADIA. Peut-être voulez-vous le protéger ?

Madame GANDAIS a expliqué que l'Union Citoyenne avait passé un contrat avec les Villejuifois. Or il existe le contrat du suffrage universel. Qui aurait dû être premier adjoint, avec 15,8 % des voix ? Cette réalité ne semble pas vous avoir dérangé depuis deux ans.

Ce point est consacré au maintien ou non de Madame GANDAIS dans l'exécutif de l'Union Citoyenne. Nous nous abstenons car nous ne participerons pas à cette mascarade, à ces petites magouilles visant à savoir qui fera quoi. Dans votre déclaration, vous avez omis de préciser si vos collègues d'EE-LV seraient solidaires avec le résultat, et s'ils démissionneraient dans le cas où vous ne seriez plus première adjointe. Le suffrage universel reste une mascarade et ne sert qu'à défendre des intérêts particuliers.

Monsieur GIRARD

La devise de Villejuif « *Tout cède à notre union* », devient ce soir « *Tout cède dans votre Union* ». Vous me permettrez de rappeler quelques citations historiques, les vôtres, membres de la majorité, prononcées lors de l'installation de notre conseil le 5 avril 2014. Il s'agit d'extraits de procès-verbaux :

- Monsieur OBADIA : « *Nous aurons toute notre place aux côtés de Franck, de Philippe et de Natalie, et de l'ensemble des colistiers élus dans l'Union Citoyenne Pour Villejuif, pour assurer par notre travail un futur meilleur à notre ville.* »
- Monsieur YEBOUET : « *Franck LE BOHELLEC est un humaniste, très proche des problèmes de l'être. Ses qualités n'ont fait que renforcer nos liens et élargir le cercle de partage et de projet de société que nous avons constaté au soir du premier tour, ce qui a donné lieu à la constitution de la liste d'union qui a remporté les élections municipales à Villejuif.* »
- Madame CASEL : « *Il est triste que certains ne puissent pas supporter la démocratie ! Nous vivons un moment historique ! Personne n'a fait cela en France. Alors taisez-vous !* »
- Monsieur HAREL : « *Je voudrais d'abord féliciter solennellement cette union historique* ».
- Monsieur le Maire : « *Aucun parti politique, quel qu'il soit, ne doit chercher à s'attribuer cette démarche historique. Elle est celle de l'esprit citoyen, celle du dialogue entre des familles de pensées différentes. C'est ensemble que nous avons bâti ce projet citoyen, grâce à une démarche sans précédent. Nous l'avons désignée comme un OVNI : Objet Voté Non Identifié.* »
- Madame GANDAIS : « *Franck, nous te souhaitons bonne chance, bon courage. Nous sommes résolus à travailler avec toi, avec franchise et loyauté, dans l'intérêt de tous les Villejuifois.* »
- Monsieur CARVALHO : « *Nous en sommes même arrivés jusqu'à un geste de honte. Un élu de la République a attaqué des personnes qui ne pensaient pas comme lui. Des plaintes ont été déposées. Cette situation montre le peu de considération que certaines personnes ont de la politique et de la démocratie.* »
- Monsieur VIDAL : « *Je souhaite m'adresser à ceux qui craignent la division de l'Union Citoyenne Pour Villejuif, qui vient de nommer maire Monsieur LE BOHELLEC. Cependant, soyez rassurés, notre union tiendra.* »

Elle est bien loin votre belle unité de conjoncture ! Depuis des mois nous dénonçons cette imposture politique. Pourquoi en êtes-vous là ? Ce qui vous unissait n'était pas un projet pour Villejuif, mais la volonté de préserver de petits intérêts. Vous avez fait des promesses, une liste de courses sans âme, sans colonne vertébrale qui donne du sens. Au gré des semaines, à la réalité de la gestion quotidienne, vos divisions se sont exprimées au grand jour. Oui Monsieur LE BOHELLEC, la ville est dirigée à droite et vous le revendiquez maintenant, ce que ne manque pas de dénoncer une partie de vos alliés qui, après avoir trahi leur famille d'origine, vous ont planté quelques couteaux dans le dos. Nous avons été témoins effarés de la mise à l'écart de Monsieur HAREL, de son divorce avec Monsieur OBADIA, du procès qui les a affrontés, de son exclusion de son parti et enfin de la création de son propre groupe. Chaque Conseil et autres blogs témoignent de vos divisions. En ce début d'année, de nouveaux rebondissements interviennent. Plaintes, menaces,

accusations nous conduisent ce soir à délibérer à propos de la destitution de Madame GANDAIS, première adjointe. Vous allez minorer ce nouvel incident de l'encore majorité en racontant qu'une telle situation est très classique dans une gestion municipale, qu'une situation identique a été rencontrée ici, ou encore là.

Mais Monsieur Le Maire, vous imaginez qu'il s'agit de la première adjointe, que vous portez plainte les uns contre les autres, si nous en croyons les écrits publics. Nous sommes la risée de l'Ile-de-France, peut-être plus largement. Nous pourrions en sourire, voire nous en satisfaire. Non, Monsieur LE BOHELLEC, nous sommes dépités, indignés ! Comment voulez-vous rendre Villejuif attractive, quand notre ville fait régulièrement la une des journaux sur ces sujets. Comment pouvez-vous expliquer que toute votre énergie est centrée sur votre fonction, que vous partagez d'ailleurs avec bien d'autres, en éteignant des incendies au sein de votre majorité ?

Pendant ce temps nous ne parlons pas logement, abandon de la politique jeunesse, clubs sportifs au bord de l'implosion, délinquance. Ce soir encore, la population touche du doigt l'amateurisme municipal. Nous devons débattre des orientations budgétaires, le DOB, exercice déterminé par la loi, une loi que vous n'avez pas respectée. Sur les remarques de l'opposition, de peur que nous engagions un recours, vous devez reporter ce débat pour réécrire le document et convoquer un conseil exceptionnel.

Tapez « *Villejuif* » dans un moteur de recherche et vous mesurerez l'image de notre ville. J'ai retiré les références aux incendies, crimes, squats de l'ancienne gendarmerie, pour ne garder que les titres suivants :

- « *Villejuif : le spectre des élections derrière les attaques en série* »
- « *Désavoué sur le parvis Marchais, le maire (LR) de Villejuif tacle la justice* »
- « *Villejuif : Le Bohellec (LR) fait fi des attaques de sa majorité* »
- « *Villejuif : le maire (LR) retoque le vœu anti-cumul d'une partie de sa majorité* »
- « *Villejuif : la candidature surprise du maire (LR) provoque une rébellion* »
- « *Villejuif : l'UDI s'apprête à exclure Jean-François Harel* »
- « *Villejuif : l'Union citoyenne divorce sur l'autel du T12* »
- « *Villejuif : le nouveau groupe d'Harel (UDI) au conseil municipal* »
- « *L'alliance inédite de Villejuif se fissure* »
- « *Jean-François Harel (UDI) et ses ex-colistiers règlent leurs comptes* »
- « *A Villejuif, l'union des quatre vole en éclats* »
- « *Villejuif élit ses conseillers territoriaux en cassant son union citoyenne* »
- « *La première adjointe (EELV) de Villejuif attaque le maire (LR) pour menaces* »

La municipalité va mal. Madame GANDAIS et Monsieur LIPIETZ, vous vous drapez dans une stature de lanceurs d'alerte vous considérant les Edward SNOWDEN ou Julien ASSANGE de Villejuif, tout en faisant référence à un article 40 qui s'applique pour des crimes et des délits. Mais pourquoi n'avez-vous pas le courage de démissionner si vous êtes certains de dysfonctionnements au sein de la municipalité, d'entrer de vous-même en opposition, tout en portant connaissance cette affaire aux autorités judiciaires ? Comment voulez-vous être crédibles ? Vous jouez un pied dedans, un pied dehors. Pourquoi vouloir vous accrocher ? Je ne saisis pas bien comment nous protégerions votre liberté en soutenant votre participation à la municipalité. Il ne s'agit pas de fermer les yeux, seulement de ne pas nous substituer à la justice. Madame GANDAIS, membre de l'opposition, vous serez plus libre encore pour lancer des alertes. Un peu de courage, allons !

Pour notre part comme pour d'autres dossiers, nous ferons confiance aux décisions de justice et n'avons pas à nous exprimer à cette étape sur le fond du dossier des marchés publics. Concernant les relations internes de feu l'Union Citoyenne, nous ne nous associerons donc pas à cette mascarade pathétique, vous laissant le soin de gérer vos petites affaires entre vous. Le groupe socialiste s'abstiendra.

J'attire l'attention de Monsieur le Préfet sur cette situation qui nous fait douter, comme beaucoup de nos administrés, des capacités de l'équipe du Maire à diriger notre ville dans de bonnes conditions.

Pour terminer, je fais appel à une citation extraite du blog de campagne de Monsieur Vidal, et à sa conscience. Monsieur Vidal a « *signé publiquement la Charte Anticor 2014. Élaboré par l'association du même nom, ce texte vise à lutter contre la corruption et pour le retour à l'éthique en politique. Il exige de tous les candidats un comportement irréprochable, qui se traduit notamment par le non-cumul des mandats, la publication des indemnités, ou encore la prévention du trafic d'influence.* »

Je vous laisse méditer cette référence.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Nathalie GANDAIS a soupçonné un délit de favoritisme et a saisi le Procureur. Nous, les élus de l'Avenir à Villejuif, la soutenons dans cette démarche, car la loi lui fait obligation de donner avis (et non pas porter plainte) au Procureur de la République. Elle a accompli son devoir avec courage et détermination. Il revient maintenant au juge de juger.

Nous avons encore beaucoup à faire afin de remplir les missions pour lesquelles nous avons été élus, comme la régie de quartier, l'épicerie solidaire, les conseils citoyens, qui verront le jour dans quelques mois. Nous travaillons avec les partenaires et les services à des ateliers artistiques pour enfants, des colocations solidaires pour étudiants engagées sur les quartiers, des actions de théâtre forum, de nouveaux potagers partagés, l'embellissement des espaces verts.

Cependant, il est très important pour nous de savoir que des membres de l'Union Citoyenne restent fidèles à notre engagement de campagne : la transparence dans toutes les attributions. Concrètement, les résultats de ce vote nous diront si nous pouvons compter sur vous pour mener à bien cette politique.

Monsieur VIDAL

Je voudrais répondre à Monsieur GIRARD. Je constate qu'il a de saines lectures. Je voudrais le rassurer concernant ma conscience, qui va très bien. Je ne cumule aucun mandat. Mes indemnités sont parfaitement transparentes. Quant à la prévention des délits, je n'ai été cité dans aucune affaire à ce jour. Je suis fier d'avoir signé cette Charte Anticor. Nous nous trouvons dans une situation trouble. La justice doit se prononcer.

Madame LEYDIER

Je salue le courage de Madame GANDAIS d'avoir agi de la sorte. Néanmoins, je vais m'abstenir pour deux raisons.

D'une part, ce problème concerne l'Union Citoyenne. Vous avez signé un accord entre vous. Il est rompu. Il vous revient de régler cette question entre vous.

D'autre part, depuis plusieurs jours, au regard des articles de presses ou des mails qui nous sont transmis, il est question de « *vote de conscience* », de « *vote décisif* ». On exerce sur nous une pression à laquelle je ne veux pas céder. Je n'accepte pas que l'on fasse porter à l'opposition le fait de trancher dans vos discordes.

Débrouillez-vous entre vous ! L'avenir nous dira ce que pensent les Villejuifois de vos désaccords.

Monsieur BADEL

Je souscris aux propos de Messieurs PERILLAT-BOTTONET et GIRARD. Quelle image pour notre ville et la politique ! Nos concitoyens, particulièrement déçus par la classe politique nationale, font habituellement encore confiance aux élus locaux. A Villejuif, nous montrons une image qui ne fait pas honneur des élus. Je regrette que notre ville, qui porte des projets importants et qui va bientôt dépasser les 60 000 habitants, donne ce spectacle lamentable digne de la télé-réalité. Je suis consterné. Je m'interroge sur les prochains épisodes. Il se passe un nouveau rebondissement chaque mois. Je suis attristé pour les Villejuifois.

Je ne comprends pas si Madame GANDAIS considère qu'elle dispose d'éléments qui justifient de mener cette démarche et de le faire savoir publiquement. Son action vis-à-vis du Maire n'est pas commune pour un premier adjoint. Elle devrait aller au bout de cette logique en démissionnant.

Je ne comprends pas le sens de ce vote. Je m'abstiendrai.

Madame HAMIDI

Certaines personnes se plaignent que des informations circulent publiquement. Si Madame GANDAIS n'avait pas communiqué, ces mêmes personnes se seraient plaintes de ne pas être informées et auraient exigé des explications.

Je remercie les citoyens qui se sont mobilisés pour soutenir Nathalie GANDAIS et demander qu'elle ne soit pas démise de sa fonction de première adjointe. Une pétition a ainsi circulé. Il est

écrit : « *Le choix de cette Union Citoyenne reposait sur deux éléments essentiels : un programme et une méthode. Un programme qui entendait établir une vie politique basée sur la transparence et rompre avec certaines pratiques anciennes. Une méthode qui garantissait la juste représentation des quatre composantes de l'Union dans un esprit de dialogue et de partage des pouvoirs [...]. L'Union Citoyenne est l'union de quatre listes : elle disparaîtrait si l'une d'elles était écartée [...]. Elle était, aussi, une tentative courageuse et innovante de répondre à un grand désarroi vis-à-vis de la politique et à une lente désaffection à l'égard des politiques.* »

Enfin, la pétition conclut, s'adressant au Maire, « *Il vous appartient donc aujourd'hui, en tant que premier magistrat de la ville, de réagir dans un esprit de conciliation, et de ne pas démettre la première adjointe de sa fonction et de ses délégations.* »

Cette pétition a été signée par 150 personnes. Nous les en remercions.

Monsieur LAFON

Imaginons que le vote conduise au maintien de Madame GANDAIS. Que se passerait-il ? Le prochain bureau municipal réunirait Madame GANDAIS et Monsieur le Maire. Les Villejuifois auraient des difficultés à comprendre cette situation. De plus, le maintien de Madame GANDAIS poserait des problèmes juridiques, car l'exécutif serait doté d'une adjointe sans délégation. Une telle situation est possible. Mais dans ce cas, tous les conseillers délégués se verraient retirer leur délégation. La vie municipale s'en trouverait totalement remise en cause.

Cette situation est uniquement possible car Madame GANDAIS n'est pas logique dans sa démarche. Quelqu'un qui découvre un tel fait doit claquer la porte politiquement et mener ensuite une démarche juridique. Votre attitude n'a aucun sens.

Lors de la dernière élection municipale, on a dénombré 51 % de votants au premier tour. L'ensemble des quatre listes qui forment aujourd'hui la majorité, représentait 26,7 % des inscrits. Au sein d'elle, chacune pèse un poids très différent. Les politiques doivent comprendre que la majorité des gens nous disent : « *Ce que vous faites ne nous intéresse pas* ». Ce genre de situation accentue l'écart entre le citoyen et la politique.

Nous avons perdu les dernières élections. Nous avons tiré le bilan de cet échec. Or vous semblez ne pas comprendre pourquoi vous avez gagné. Vous auriez dû réfléchir plus profondément à ce qui fonde réellement votre Union. Aujourd'hui, nous renvoyons une image très négative de la ville vers l'extérieur et vers ses habitants.

Monsieur HAREL

Au lieu de parler d'Union Citoyenne, il est aujourd'hui question d'une « *punition mitoyenne* ». S'agissant des relations avec l'électorat, Monsieur LAFON, nous n'avons peut-être pas gagné, mais c'est plutôt vous qui avez perdu.

Je regrette que Monsieur GIRARD ait énoncé les titres de journaux dans un ordre différent de leur publication.

Je voudrais apporter une précision. Quelles que soient les procédures, un élu membre d'une commission d'appel d'offres est redevable sur ses deniers personnels.

Enfin, l'UDI a tenté de m'écarter, mais aucune procédure n'est en cours aujourd'hui. L'UDI ne sais pas comment agir en raison de ce qui se passe à Villejuif.

Monsieur le Maire

Le candidat retenu par la commission d'appel d'offres a déjà travaillé sur un projet de gymnase sous l'ancienne municipalité. Toutefois, le service juridique a bien souligné qu'il était impossible d'exclure ce candidat au motif qu'il avait déjà proposé un projet à la précédente équipe. Nous avons lancé un dialogue compétitif pour mettre en concurrence et offrir à la ville le meilleur des projets.

Pourquoi l'adjointe à l'urbanisme a-t-elle essayé de changer la donne ? Doit-on interpréter sa plainte comme une ultime tentative ? Pourquoi n'a-t-elle pas démissionné avant, si elle était convaincue de ses allégations ? Pourquoi fait-elle circuler une pétition pour retrouver ses délégations ? Alors que l'adjointe à l'urbanisme se drape d'une grande probité, sa volonté de rester à nos côtés ne traduit-elle pas une reconnaissance de notre honnêteté ? Les autres membres de son groupe sont toujours en poste, ce qui semble confirmer leur confiance à notre égard et dans notre gestion saine de la ville. Nous leur avons indiqué notre souhait de continuer ce travail commun.

Je tiens à redire mon exigence du respect des règles et des procédures publiques. Je me suis engagé pour gérer la ville de façon responsable et transparente. Au lendemain de ce Conseil, plusieurs élus, dont moi-même, iront porter plainte pour diffamation contre l'adjointe à l'urbanisme et son époux.

Madame TAILLE-POLIAN

La délibération comporte deux articles. L'article un concerne le maintien de Madame GANDAIS comme première adjointe. Il est écrit « *rédaction à compléter au regard des choix faits lors de la séance* » pour l'article deux. Que mettez-vous au vote ?

Monsieur le Maire

Nous allons voter article par article.

« Après en avoir délibéré, et suite à la proposition du Maire acceptée par plus du tiers des membres présents, il est procédé à un vote à bulletins secrets, pour décider du maintien ou non de Mme GANDAIS comme première adjointe au Maire »

Monsieur le Maire explique les procédures de vote.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Madame CASEL et Monsieur GABORIT sont désignés assesseurs.

Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

Le scrutin sur le sujet cité à l'article 1, a donné les résultats suivants :

- *nombre de votants : 35*
- *nombre de votes exprimés : 31 (majorité absolue fixée à 16)*
- *nombre de votes POUR son maintien : 8*
- *nombre de votes CONTRE son maintien : 23*

Mme GANDAIS n'est pas maintenue dans ses fonctions de première adjointe. Le poste de premier adjoint devient donc vacant.

➤ La séance est suspendue de 21h50 à 22h05.

Monsieur le Maire

Je vous propose de conserver le même nombre d'adjoints et de procéder à l'élection du premier adjoint, puis de compléter l'ordre du tableau en remplaçant chaque poste vacant.

Monsieur FEREIRA NUNES

Avant de nous prononcer sur un schéma à 12 ou 13 adjoints, nous souhaiterions savoir qui serait candidat. Nous préférons un scénario à 12 adjoints. Mais nous considérons que si un membre du groupe de Natalie GANDAIS doit partir, il doit être remplacé par un autre membre de ce groupe.

Monsieur LIPIETZ

Nous accueillons le résultat de ce vote sur la destitution de Natalie GANDAIS avec tristesse. Il ne s'est trouvé qu'une voix, en dehors de notre groupe, pour approuver l'obéissance de Natalie GANDAIS à l'article 40, et à l'obligation qui lui est faite de donner avis au procureur pour tout soupçon de délit dans la gestion des deniers publics. Nous en prenons acte et nous ne pouvons plus participer à l'exécutif dirigé par les trois groupes de l'Union Citoyenne.

Nous avons annoncé que nous ne prendrions cette décision qu'après consultation de l'assemblée générale de l'association L'Avenir à Villejuif. Beaucoup de nos sympathisants associatifs pensaient qu'il fallait débattre sur la nécessité de continuer à travailler sur les projets. Ils avaient le droit d'être entendus. Mais la dernière intervention de Monsieur le Maire, selon lequel le maintien de la participation de Monique LAMBERT-DAUVERGNE, Sylvie THOMAS ou Patrick STAGNETTO signifierait la reconnaissance de l'honnêteté de la gestion municipale dans l'attribution de la Halle des sports, nous interdit toute participation.

Monsieur le Maire

Conformément aux procédures, vous devez transmettre un courrier à Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire, indiquant votre démission. Je ne peux pas en prendre acte en Conseil municipal.

Monsieur HAREL

Suite à la déclaration de Monsieur LIPIETZ, les élus d'EELV démissionnent de leur poste d'adjoint. Il semble donc difficile de voter uniquement sur le remplacement du premier adjoint.

Monsieur le Maire

Nous allons voter pour l'élection du premier adjoint.

Je vais vous expliquer le fonctionnement. Le Maire propose un premier adjoint. Dans la mesure où il libère une place, tous les adjoints remontent d'un cran dans le classement.

Monsieur le Maire soumet au vote le maintien du nombre d'adjoints à 13.

Le Conseil se prononce à la majorité en faveur du maintien du nombre d'adjoint à 13, avec 27 voix favorables, 10 abstentions, 8 élus ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire

Je propose de nommer Madame DUBOILLE au poste de premier adjoint.

Monsieur HAREL

J'ai une pensée pour Cécile DUBOILLE qui, pendant les quatre derniers mois de la campagne, me disait : « *Je t'en supplie, ne me donne pas un poste de maire adjointe !* » Par ailleurs, la nouvelle majorité de l'Union Citoyenne a expliqué à l'ensemble des électeurs qu'elle m'avait proposé le poste de premier adjoint, poste que j'aurais refusé. Je vous offre ce soir l'occasion d'assumer !

Madame DUBOILLE

Je voudrais rétablir la vérité. Je n'ai jamais demandé à Monsieur HAREL de ne pas m'accorder de poste de première adjointe. Ce dernier a refusé les négociations avec les autres groupes.

Monsieur le Maire me propose comme première adjointe pour rétablir l'équilibre des suffrages par rapport à la liste de Monsieur HAREL, celui-ci ayant refusé de prendre ce poste.

Je suis candidate à la fonction de première adjointe.

Madame CORDILLOT

Nous ne rentrerons pas dans vos querelles de boutiquiers. Je voudrais intervenir sur un point de procédure. A ma connaissance, lorsqu'un adjoint est démissionnaire, chaque adjoint remonte d'un rang. Il convient donc de procéder à l'élection du dernier adjoint, le vote ayant acquis qu'il fallait 13 adjoints.

Monsieur le Maire

Il existe deux possibilités. Soit nous maintenons le nombre d'adjoints à 13. Le poste de premier adjoint est donc vacant. Si Madame DUBOILLE est élue à ce poste, tous les autres adjoints qui se situaient après elles montent d'un cran. Soit nous limitons le nombre d'adjoints à 12. Tous les adjoints seraient alors montés d'un cran. Il n'y aurait pas eu à procéder à la nomination du premier adjoint.

Madame TIJERAS

Je ne pense pas que Madame DUBOILLE soit à même de parler de vérité. Elle a changé de nom pour que l'on ne sache pas que son époux était Monsieur OBADIA. Madame OBADIA est une menteuse. Elle et son mari ont profité d'une absence de Monsieur HAREL pour des raisons familiales graves pour négocier leurs propres délégations. Madame OBADIA s'arrange avec la vérité.

Elle s'occupe depuis deux ans des commerçants. Je pense que Madame OBADIA n'a pas l'envergure pour être première adjointe. J'appelle à voter contre elle et je soutiens la candidature de Monsieur HAREL.

Monsieur VIDAL

Le groupe « *Villejuif Notre Ville* » a appelé à un peu de retenue. Je ne souscris pas aux propos de Madame TIJERAS. J'étais présent entre les deux tours, comme les quatre candidats des listes qui composent l'Union Citoyenne. Je confirme qu'entre les deux tours, Madame DUBOILLE avait décidé de ne pas être première adjointe, alors que cette place lui revenait de droit, Monsieur HAREL n'étant pas là. A l'époque, nous avons choisi de conserver une parité stricte sur la liste. Il était donc naturel que Madame GANDAIS occupe ce poste.

Madame KADRI

Il est 22 heures 20. Nous sommes en train de débattre depuis deux heures. Nous ne sommes ni dans un tribunal populaire, ni sur un ring de boxe. Lavez votre linge sale en famille ! Je souhaite que nous puissions commencer l'ordre du jour de notre Conseil.

Monsieur le Maire

Qui est candidat au poste de premier adjoint ?

Monsieur HAREL et Madame DUBOILLE déclarent leur candidature.

Monsieur le Maire explique les procédures de vote.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Madame CASEL et Monsieur GABORIT sont désignés assesseurs.

Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

- *nombre de votants : 37*
- *nombre de votes exprimés : 27 (majorité absolue fixée à 14)*
- *nombre de votes pour Mme DUBOILLE : 21*
- *nombre de votes pour Monsieur HAREL : 6*

Mme DUBOILLE est élue première adjointe au Maire. Le poste de troisième adjoint qu'elle occupait devient ainsi vacant, et doit de ce fait être pourvu.

Monsieur le Maire

Dans la mesure où Madame DUBOILLE était troisième adjointe, tous les adjoints à partir du quatrième montent d'un rang.

Monsieur HAREL

Avec 21 voix, la majorité ne se situe plus autour de Monsieur le Maire. Je voudrais acter que, lors des négociations qui se sont déroulé le matin du 24 mars 2014, jamais on ne m'a proposé quoi que ce soit. Tout avait été négocié dans la nuit de dimanche à lundi. On m'a fait croire qu'il allait se passer quelque chose. Ce soir, vous êtes tous témoins qu'un mensonge vous a été communiqué à la suite du deuxième tour. A l'époque, j'aurais accepté le poste de premier adjoint. Vous avez désormais la preuve qu'ils ont voulu les voix, mais n'ont pas respecté le suffrage universel. La « *punition mitoyenne* » est en train de s'agréger. Nous ne savons pas si Monsieur le Maire s'appelle Franck LE BOHELLEC, Monsieur OBADIA, Madame OBADIA ou Monsieur VIDAL.

Monsieur le Maire

Nous allons passer au rapport suivant.

Monsieur LAFON

Le Conseil comporte désormais 12 maires adjoints. Il en manque un treizième. Il conviendrait de nommer un treizième maire adjoint, avant de passer au rapport suivant qui a trait au développement durable. Normalement, ce point est attaché au DOB. Nous devrions donc reporter son examen.

Monsieur le Maire

Nous pouvons examiner ce rapport séparément du DOB.

Le poste de 13^{ème} adjoint est effectivement vacant.

Monsieur LAFON

S'il est vacant, toutes les délégations sont suspendues. Voulez-vous que je vous cite l'arrêt ? Cette situation est ridicule.

Monsieur VIDAL

Le cas de figure que vous évoquez correspond à la situation où un adjoint serait sans délégation, ce qui n'est pas le cas. Il est possible de conserver un poste d'adjoint vacant.

Monsieur le Maire

Je suis désolé de ce début de Conseil. S'il n'y a pas de candidat au poste de 13^{ème} adjoint, il reste vacant.

Monsieur le Maire constate que Madame ARLE et Monsieur BOUNEGTA sont candidats.

Monsieur le Maire explique les procédures de vote.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Madame CASEL et Monsieur GABORIT sont désignés assesseurs.

Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

- *nombre de votants : 31*
- *nombre de votes exprimés : 25 (majorité absolue fixée à 13)*
- *nombre de votes pour M. BOUNEGTA : 18*
- *nombre de votes pour Mme ARLE : 7*

M. BOUNEGTA est élu 13^{ème} adjoint au Maire.

2. Délibération n° 02/2016 : Rapport annuel 2015 sur la situation de Villejuif en matière de développement durable (rapport n°16-02-201)

Madame CASEL

Le développement durable est un problème important. Il est regrettable que nous n'y consacrons que dix minutes par an.

Le rapport est clair et bien documenté. Le développement durable est un problème essentiel pour l'humanité. Malgré la COP 21, il n'a pas encore toute sa place dans nos esprits et dans nos réalisations. Ce projet est simple et juste. Le développement durable consiste à tout faire pour que les enfants qui naissent en 2016 aient assez d'eau potable, d'air respirable, de poissons

mangeables, de terres cultivables et de matières premières exploitables pour leur assurer une existence décente.

Le développement durable est un projet aux multiples facettes, immense et motivant, au-dessus des idéologies et des courants politiques. Limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés est une obligation. Pourtant, rien ne bouge. Les bonnes intentions sont peu suivies d'effets. Le développement durable a beaucoup d'ennemis : notre paresse, la peur du changement, les lobbies scientifiques qui nous font croire que les objets connectés résoudront les problèmes de demain. Si nos smartphones seront bientôt capables de nous renseigner sur notre mécanique interne, ils ne nous diront jamais combien ils ont coûté en énergie non renouvelable, en pollution, sans parler de ceux qui détournent notre attention dans des idéologies primaires.

Pourtant, le développement durable oblige à l'échange, le partage et la solidarité. Il développe une autre façon de vivre, sollicite en permanence l'imagination et la créativité. Il est vivant et motivant pour les jeunes et pour l'avenir. C'est une lumière, un but, dans la grisaille et le chaos du monde.

Malheureusement, son budget n'est jamais à la hauteur de ses immenses besoins. A Villejuif, compte tenu de l'état des finances, la situation est encore pire. Comme le développement durable est transversal, il se vit dans toutes les délégations. J'espère que mes collègues l'aideront à vivre pour faire de Villejuif une ville responsable, qui prend sa place dans le monde de demain.

J'espère que le rapport 2016 regorgera de réalisations telles que :

- des jardins pédagogiques ;
- une labellisation 3D pour les écoles qui le souhaitent ;
- des animations liées à l'environnement ;
- du bio dans les cantines ;
- moins de gaspillage ;
- des déchets mieux triés, mieux recyclés ;
- du compostage pour les espaces verts ;
- des pratiques plus écologiques ;
- des achats moins polluants, avec des circuits plus courts ;
- une ville plus nature, moins chaude et moins polluée, avec des plantes vivaces, des prairies fleuries et des murs végétalisés, des arbres fruitiers et des pieds d'arbres cultivés ;
- plus de culture, de musique pour tous et d'expositions ;
- une université populaire ;
- du sport ;

- de la gymnastique dans les parcs ;
- des fêtes écoresponsables ;
- la suppression de la vaisselle jetable ;
- des économies d'énergie ;
- la régulation du chauffage ;
- des bourses d'échanges ;
- de la récupération pour la solidarité et les besoins de tous ;

Mais le développement durable n'est pas que l'affaire de la Mairie. Il revient aux habitants d'améliorer leurs pratiques, de faire naître des idées et des projets que nous soutiendrons dans la mesure de nos moyens. Tout ne se fera pas en un an. Rendez-vous l'année prochaine, pour un rapport débordant de réalisations !

Madame TAILLE-POLIAN

Je ne pensais pas que ce rapport était un bilan de nos espoirs, mais un bilan de l'action menée par la municipalité. Madame CASEL se plaint que l'on n'y consacre que dix minutes par an. Il ne tient qu'à votre majorité de faire de ce sujet un enjeu important et d'en débattre plus régulièrement.

Que faisons-nous pour contenir le réchauffement climatique à moins de deux degrés ? Madame CASEL évoque notre paresse, ce qui semble être un aveu de culpabilité. En parlant de tous ces espoirs, elle nous dit en creux tout ce qui devrait se trouver dans le rapport, mais qui est absent. Certes, tout ne peut pas se faire en un an. Mais vous êtes en responsabilité depuis deux ans. On nous promet de choses. Mais le bilan des projets qui ne sont pas menés à bien s'allonge. L'espoir doit se concrétiser.

Je demande régulièrement un point sur le Plan Climat Energie Territoire. Chaque fois, on nous répond qu'une réunion a lieu, que le comité de pilotage travaille. Mais rien ne se passe. Bientôt, il reviendra au Territoire de réaliser ce document. Or la gestion énergétique de nos bâtiments relèvera toujours de notre responsabilité. Rien ne se fera jamais. On nous explique qu'il faut attendre le renouvellement du bilan carbone. L'année prochaine, on nous dira qu'il faut attendre le bilan énergétique des bâtiments. Il s'agit d'une régression. Nous avons enclenché une dynamique. En décembre 2013, nous avons adopté un projet sur la base du bilan. Ce projet devrait être prioritaire et transversal. Il était normal que la nouvelle équipe le mette en œuvre. Or, vous avez stoppé cette dynamique, alors que l'ensemble des études avaient été réalisées.

Vous mettez en avant le Plan vélo. On nous promettait des dizaines de pistes cyclables. Où sont-elles ? On ne constate que la continuité de ce qui avait été engagé précédemment, avec la mise en place de contre-sens cyclables et la réduction de la vitesse des voitures dans les petites rues. Cette démarche est très loin des engagements que vous aviez pris.

S'agissant d'Autolib', des transports en commun, de la géothermie, vous vous contentez de poursuivre les actions engagées. S'agissant de la nature en ville, on constate une régression. Nous l'avons dénoncé à l'occasion du vote du PLU. La nouvelle carte des espaces boisés classés conduit à la suppression de près d'un tiers d'entre eux, pour laisser place à une bétonisation sur notre ville, notamment dans les quartiers sud, où la qualité de vie mériterait que ces espaces verts soient aménagés au bénéfice des habitants. Or ils disparaissent des cartes ! Combien d'arbres cette municipalité va-t-elle abattre avant 2020 ?

Je me félicite de la démarche « *zéro phyto* ». La loi nous y obligera dans quelques mois.

Par ailleurs, on nous promettait des rénovations de l'ensemble du patrimoine de l'OPH. Des dispositifs comme la SEM énergie positive peuvent aider les bailleurs sociaux. Notre ville pourrait être à la manœuvre dans ce domaine, l'Office public était lié organiquement à la mairie. Où sont les actions promises ?

Le développement durable porte aussi sur les politiques sociales, les politiques de mixité, les politiques en direction de la jeunesse. Comme les espaces verts, elles sont rayées de la carte, démantelées. Où sont les Comités citoyens ? En matière de démocratie locale, nombre de projets nous sont présentés sans avoir donné lieu à une consultation. Les CIC sont portés à bout de bras par des habitants qui se sentent concernés. Où est la révolution citoyenne ? Dans les scènes pathétiques qui se sont succédé depuis le début du Conseil ?

S'agissant du bio dans les cantines, où en sommes-nous ? Dans certains arrondissements de Paris, le bio atteint 40 %, voire 70 %. Vous n'engagez aucune action dans ce domaine. Où sont les chiffres ?

Le bilan de votre action en matière de développement durable se limite à une liste d'espoirs. Nous attendons les actions concrètes. Ce bilan remet en cause les engagements pris devant les électeurs.

Madame CASEL

Je comprends votre amertume, car j'occupe le poste que vous occupiez auparavant. Vous connaissez mon enthousiasme. Il est difficile pour vous de l'écouter. Lorsque vous étiez à ma place, vous disposiez de moyens pour mener vos actions. Elles ont été limitées. Le budget du développement durable a été réduit à cause des emprunts que nous devons rembourser. Vos accusations sont mal fondées.

Madame THOMAS

S'agissant des Conseils citoyens, le tirage au sort a eu lieu. Les Conseillers sont en voie recrutement. Chaque Conseil implanté dans les trois quartiers prioritaires devrait comporter environ 60 Conseillers. Ils se mettront en place début mars.

Monsieur OBADIA

Madame TAILLE-POLIAN a oublié de dire que les centres de santé allaient fermer, que les associations ne recevraient plus de subventions, que la politique de sécurité routière n'existait pas...

Monsieur BADEL

J'ai entendu un crédo illuminé et barbant qui vise à masquer la vacuité de votre action. J'espère qu'il ne laissera aucune empreinte pour ne pas nuire au bilan carbone.

Madame LEYDIER

Je regrette que vous n'ayez pas présenté le rapport dans ses grandes lignes. Je l'ai comparé avec celui de l'année dernière. Monsieur le Maire, en deuxième commission, vous aviez indiqué que plusieurs éléments seraient précisés ce soir, ce qui n'a pas été le cas. Le calendrier du Plan Vélo devait être corrigé. Vous devez nous soumettre un modèle de charte de la biodiversité. Il n'est plus fait mention de la régé de quartier et de l'épicerie solidaire.

Je vous avais demandé des précisions concernant :

- les emplois créés grâce à la collecte de vêtement ;
- la charte RSE et l'état d'avancement de TNI dans les écoles ;
- le protocole de préfiguration qui était censé être terminé fin 2015.

Le rapport comporte une erreur concernant le nombre de logements inclus dans l'opération Campus Grand Parc. Par ailleurs, je vous avais fait remarquer que vous aviez réduit de 3 % les clauses sociales dans les marchés publics. Je souhaite savoir ce qu'il en est de la commande publique.

Madame DA SILVA

Beaucoup d'éléments de ce bilan ont été initiés par l'ancienne municipalité, comme Autolib' ou la géothermie, qui était pourtant décriée par les Verts. Nous avons mené une bataille pour que deux gares soient en projet à Villejuif. Une partie de ce bilan nous revient. Vous n'avez pratiquement rien engagé. Il s'agit d'une régression. Le PLU prévoit une diminution des espaces verts. Avec vous, la ville sera moins verte, moins démocratique et moins solidaire.

Le rapport comporte beaucoup d'approximations, voire des mensonges. Il n'évoque pas l'amélioration du patrimoine. Vous annoncez des mesures sur les jardins, qui relèvent en réalité du Conseil départemental. Il n'est pas question des jardins de l'Epi d'Or ni de la Coulée verte. Les jardins partagés n'ont pas été développés. Monsieur le Maire, vous vous étiez engagés à ce que la ville retrouve sa deuxième fleur. Vous ne l'obtiendrez pas, car la ville est moins fleurie.

Vous mettez en avant les travaux de Jean Vilar. Madame CASEL, vous étiez opposée à l'agrandissement de cette école. Monsieur le Maire a annoncé qu'il renonçait à construire une

deuxième école au sein de Campus Grand Parc, en échange de quoi Marcel Cachin ferait l'objet d'agrandissements. Je vous souhaite du courage pour assumer collectivement les décisions.

Il est question des bornes de déchets. Vous vous étiez engagés à mettre en place une deuxième journée pour ces déchets. Vous n'avez pas avancé sur ce sujet. S'agissant de la jeunesse, le rapport est un tissu de mensonge. Aucun des dispositifs cités n'a été maintenu sous votre mandat. Le Conseil local de la jeunesse n'a jamais été réuni. Vous êtes en train de faire mourir la politique jeunesse à petit feu. Pour sa part, la gestion urbaine de proximité (GUP) est victime d'un manque de moyens et d'un manque de lisibilité. On ne peut pas se satisfaire de ce bilan.

De quelle solidarité parlez-vous ? Vous expliquez la baisse des demandes d'aides d'Etat pour l'énergie par un temps plus clément l'hiver dernier. Or, vous avez décidé de supprimer les aides énergie pour les retraités qui avaient droit au fonds d'aide communal solidarité (FACS). Pour les autres aides, ce sont les critères de la CMU qui prévalent. Or, la CMU prend en compte les revenus, mais aussi tout autre type de prestation, comme l'APL. Un retraité qui touche un minimum vieillesse de 800 euros et perçoit une APL ne peut plus bénéficier de l'aide d'Etat pour l'énergie. Vous avez aggravé sa situation en supprimant l'aide par le FACS.

La diminution des aides n'est pas uniquement le fait du climat. Elles pâtissent d'un manque de communication. Beaucoup de citoyens ne connaissent pas leurs droits, notamment parmi les plus fragiles.

En matière de développement économique, beaucoup d'entre vous critiquaient notre politique. Or, vous prenez la LCL en exemple. Madame CASEL, vous faisiez partie de ceux qui s'opposaient au développement du tertiaire sur notre territoire.

Je me réjouis de voir que Campus Grand Parc comporte 40 % de logement social. Cependant, il s'agit à nouveau d'une approximation, voire de mensonge. Campus Grand Parc n'atteint pas les objectifs du PLH adopté par la CAVB. Il est question de services publics. Or cette opération n'en comportera pas, en dehors d'une école.

Vous ne portez aucun plan ambitieux. Les seules informations concernant 2016 portent sur la diminution de la consommation d'énergie, la plantation d'arbres, le gaspillage alimentaire dans les cantines ou l'installation de trois ruches. Il est aussi question de murs végétalisés sur les bâtiments publics. Quels bâtiments sont concernés ? En dehors des 200 000 euros pour le Plan Vélo, aucun budget n'est précisé. Il faut croire que les rêves de Madame CASEL ne se réaliseront pas cette année.

Enfin, je souhaite qu'un bilan de la fête de la nature soit présenté au Conseil.

Madame TIJERAS

Il est question de l'implication de la mission GUP dans les projets transversaux. Il est fait mention de la charte des commerçants. Or, elle n'a jamais été validée. Elle n'a pas reçu l'aval des commerçants, car elle a été pensée dans les bureaux de la mairie sans tenir compte de leur avis. Il est regrettable que le rapport mentionne une charte qui n'a aucune réalité. J'ose espérer que le reste du rapport ne repose pas aussi sur du vent.

Monsieur CARVALHO

Le PCET a été relancé le 19 juin 2015 lors d'un Comité de pilotage. Une consultation a été lancée à l'été 2015 sur le bilan carbone. Une étude sera menée en 2016. Elle s'inscrit dans l'engagement de la ville de lutter contre le changement climatique.

Concernant les déplacements doux, la ville s'est engagée à transformer le centre-ville en zone 30. Nous avons retenu le scénario 4, qui était le plus ambitieux. Chaque fois que des travaux de voirie ont lieu, nous demandons systématiquement que des pistes ou des bandes cyclables soient créées. Nous utilisons le droit de tirage de la commune. Avant la fin juillet, le centre-ville va être transformé grâce à des aménagements spécifiques, pour un coût de 200 000 euros pris sur les droits de tirage.

Monsieur le Maire

Je précise que cette opération servira d'expérimentation. Nous l'étendrons ensuite à tous les secteurs.

Monsieur CARVALHO

Nous allons procéder par étapes. Nous allons également installer des panneaux aux feux pour permettre aux vélos de tourner à droite quand le feu est rouge. Nous prévoyons également des aménagements pour garer les vélos et les deux-roues.

Une station Autolib' sera installée sur la RD7, à proximité du magasin Carrefour. Autolib' fonctionne relativement bien à Villejuif, avec plus de 500 prises par mois dans plusieurs stations.

Concernant la géothermie, les groupes scolaires Jean Vilar et Paul Langevin ont été raccordés respectivement en 2014 et 2015. Le puits de géothermie est en construction.

S'agissant de la qualité de l'air, les niveaux de pollutions de 2014 sont inférieurs à ceux de 2013. Certes, Villejuif n'en est pas responsable. Mais nous y contribuons. Les véhicules de la ville sont moins polluants, car nous les remplaçons par des véhicules hybrides ou au gaz naturel.

A partir de 2014, nous nous sommes engagés dans une démarche « *zéro phyto* ». Nous avons arrêté les traitements par phyto sur la voirie, ce qui demande un temps d'adaptation, y compris pour les riverains.

Villejuif renouvelle son éclairage public. En 2015, nous avons fait remplacer 300 lampes par des LED, pour un montant de 60 000 euros. Cette opération réduit la consommation de 284 000 à 111 000 kW par an, soit une économie de 40 %. Nous allons poursuivre le déploiement des LED.

Les projets 2016 portent sur :

- la diminution de la consommation d'énergie ;
- la plantation d'arbres fruitiers ;

- la végétalisation de la ville ;
- le développement durable.

Monsieur LAFON

Pourquoi le gouvernement estime que le DOB et le rapport sur le développement durable doivent être liés ? Normalement, tous les projets figurant dans le rapport de développement durable devraient se trouver dans le rapport d'orientations budgétaires. Nous vérifierons si c'est le cas. En outre, le rapport d'orientations budgétaires permet de présenter les opportunités proposées par le gouvernement, comme l'enveloppe d'aide à l'investissement pour les collectivités territoriales dotée de 500 000 millions d'euros pour l'économie d'énergie des bâtiments. Ne pas profiter de cette mesure serait une erreur en termes de choix budgétaire.

Monsieur DUCELLIER

Je souhaite préciser à Madame TAILLE-POLIAN que la restauration scolaire utilise 25 % de produits bios. Nous lançons un appel d'offres pour la fourniture de pain bio.

Monsieur HAREL

L'histoire nous montre qu'à partir du moment où un gouvernement favorise une subvention, les communes de la même couleur politique sont prioritaires.

En deuxième commission, nous avons soulevé des questions concernant les composteurs. Aucune réponse n'est apportée.

Que pense Monsieur OBADIA des discussions sur le développement durable au sein de l'UDI ?

Madame CASEL

Je suis surprise de ce déferlement de critiques. Il faudrait que le développement durable change la ville avec aucun moyen. Nous en sommes là à cause de vous.

J'ai apporté des réponses à Madame LEYDIER. Je lui ai transmise la charte de la biodiversité. J'ai demandé à Ecotextile de vous fournir des chiffres. Cette société, créée en 1957, emploie en majorité des personnes en réinsertion. Son action permet de réaliser des économies dans le domaine du textile.

Les composteurs relevaient de la CAVB. Ils étaient peu onéreux. Nous faisons le maximum.

Le projet de régie de quartier, dont Madame LAMBERT-DAUVERGNE s'occupe, avance très bien, tout comme l'épicerie solidaire. Ne nous demandez pas d'avoir fini les projets avant qu'ils n'aient commencé. S'il ne tenait qu'à moi, tout le budget serait dédié au développement durable. La ville serait totalement différente. Quand je parle de Villejuif à l'extérieur, tout le monde pense que la ville est en pointe. Nous faisons ce que nous pouvons avec des moyens limités.

Monsieur le Maire

Il aurait été souhaitable que la présentation du rapport soit plus détaillée. Grâce au PLU, les espaces verts devraient augmenter. Nous allons développer les toits végétalisés. Dans la ZAC Aragon, 30 % des logements labellisés RT12 comporteront des pompes à chaleur, alors que les espaces verts vont augmenter de 30 % par rapport au projet initial.

Nous devons être attentifs aux subventions allouées aux collectivités. Il est important que le rapport soit plus détaillé. Tous les projets que nous lançons doivent y figurer plus précisément. Des initiatives lancées en 2015 ou 2016 n'y figurent pas.

L'année prochaine, nous ferons un calcul pour mesurer le gain d'espaces verts et de pleine terre grâce au nouveau PLU.

J'invite Madame CASEL à transmettre ses réponses à l'ensemble du Conseil.

DONT ACTE

3. Délibération n° 03/2016 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 (rapport n°16-02-105)

Monsieur VIDAL

En attendant le vote du budget qui aura lieu en avril, il convient de pouvoir engager certaines dépenses d'investissement.

Je voudrais répondre aux questions posées en première commission concernant les montants affichés :

- Jean Vilar : le montant correspond à l'avancement du chantier.
- Les Réservoirs : 54 000 euros concernent les indemnités des architectes.
- 4 110 euros correspondent à l'étude de programmation.
- 150 000 euros concernent la clôture d'Ambroise Croizat.

Ces montants sont des estimations de dépenses.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame CORDILLOT

Un montant de 4 600 euros pour une étude de programmation ne paraît pas sérieux. Soit nous la réalisons en interne, soit nous commandons une véritable étude.

Monsieur le Maire

Ce montant correspond à l'indemnité du programmiste. Le dossier est de très grande qualité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Délibération n° 04/2016 : Sinistre Incendie de l'Hôtel de ville - Autorisation donnée à MMA d'acquitter directement les factures de la Société UNIPROMOTION (rapport n°16-02-101)

Madame GRIVOT

Les deux factures s'élèvent chacune à 94 843,32 euros et 12 798 euros.

La commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur HAREL

Pourriez-vous nous indiquer une situation précise sur les dommages ? Ce montant englobe-t-il tous les travaux ?

Monsieur le Maire

Nous ne disposons pas encore de tous les éléments. Le coût des dégâts est estimé entre 850 000 et 1 million d'euros.

Monsieur VIDAL

Cet incendie aura un impact sur le budget 2016.

Monsieur le Maire

Il aura aussi un effet sur le montant de la prime d'assurance.

Le dossier traîne car une personne a été identifiée, ce qui ralentit les démarches au niveau des assurances.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Délibération n° 05/2016 : Approbation du tableau des effectifs, arrêté à la date du 31 décembre 2015 (rapport n°16-02-102)

Madame LOUDIERE

Le tableau des effectifs est un document obligatoire qui est annexé aux comptes administratifs. Il constitue un outil de suivi des créations et suppressions de postes, mais ne doit pas être confondu avec une présentation des agents en poste. Il répond en priorité à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation. A ce titre, il permet une gestion réactive et dynamique de la masse salariale en tenant compte des contraintes de droit. Chaque poste correspond à un grade. Si un fonctionnaire de moindre grade ou de grade supérieur est nommé sur celui-ci, le poste disparaît et un nouveau est créé.

Le tableau des effectifs présenté correspond à cette mise à jour. Il reflète davantage les mouvements internes que les créations et suppressions réelles de postes. Il convient de dissocier ce tableau de l'état du personnel. Tout poste n'est pas forcément occupé ou budgété. Ce qui apparaît comme une diminution nette de 30 postes s'explique par le jeu des créations et suppressions liées aux avancements et nominations.

Ces modifications de classification de postes permettent de nommer nos agents promus ou ayant réussi un concours ou examen. Il ne s'agit en aucun cas de suppression d'emplois ou de réduction de masse salariale, mais uniquement du jeu de vases communicants résultat d'une obligation liée au cadre juridique du Code des collectivités.

Certains décalages entre les postes créés et supprimés sont le résultat de plusieurs mécanismes, comme le fait que plusieurs créations avaient par exemple été actées lors de précédents Conseils ou que les stagiaires n'aient pas été nommés. La création s'en trouve décalée dans le temps. Des suppressions peuvent aussi être liées à des postes en sureffectifs.

Je tiens à répondre à l'interrogation formulée en commission sur la suppression des postes d'animation. Aucun des quatre agents attachés aux postes en question n'assurait l'encadrement de jeunes. Ils occupaient des missions d'encadrement du personnel. Deux d'entre eux relèvent désormais du cadre d'emploi des attachés. Deux autres ont été remplacés sur des postes administratifs à la suite de départs en retraite.

Le Comité technique et la première commission ont rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

La présentation de Madame LOUDIERE embrouille la situation pour mieux dissimuler la réalité. Le Conseil est amené à délibérer sur ce tableau chaque année. Habituellement, les créations et les suppressions étaient strictement égales. Or il nous est proposé de supprimer 30 postes nets, dont 16 dans la filière administrative, 9 dans la filière technique, 4 dans la filière animation et 1 dans la filière culturelle, auquel s'ajoute un emploi fonctionnel.

Il est indiqué dans la note de synthèse que le tableau tient compte à la fois de l'évolution des besoins de la population et des missions des services, mais également des déroulements de carrière d'agents. Certes, nous nous félicitons de quelques déroulements de carrière. Mais la population a

continué de croître et, avec elle, les besoins en services publics. Nous avons signé récemment un PEDT qui annonce le renforcement de l'animation hors temps scolaire. Nous allons délibérer sur un contrat pour l'accueil d'enfants handicapés, avec trois embauches à la clé. Comment peut-on supprimer des postes d'animateurs ? Il vient de nous être dit que l'on supprimait des postes non pourvus. Comment allons-nous les pourvoir si les postes sont supprimés ?

Par ailleurs, s'agissant de la filière technique, chacun se rappelle des difficultés dans les écoles ou les APE et les agents sont montés au créneau face aux difficultés pour nettoyer les écoles, faute d'effectifs et de matériel. Vous affichez de grande ambition en matière de propreté sur la voirie. Or, cette tâche incombe à des agents de catégorie C. Il a été décidé de reprendre en régie une partie de la propreté des équipements sportifs. Comment allez-vous assurer ces missions avec des postes en réduction ?

Les postes de la filière administrative supprimés correspondent souvent à ceux d'agents en première ligne pour l'accueil de la population. Il semble que vous n'ayez pas abandonné l'idée de fermer une annexe de mairie ni de réduire l'activité du CMS Rouquès pour mieux démontrer qu'il convient de le fermer. D'après mes informations, le manque de personnel est si important certains jours qu'il n'est plus possible d'encaisser les recettes des usagers.

Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur VIDAL

Le budget du personnel représente 60 % du budget de fonctionnement de la ville. Dans la lettre de cadrage, nous avons annoncé que le budget RH de la ville serait maintenu à l'équivalent de 2015, ce qui se traduit par un certain nombre de suppressions de postes non pourvus et par l'optimisation des services.

Les besoins de services publics sont en augmentation. Mais cette hausse ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de postes. Il est en effet envisagé d'optimiser l'organisation.

La réponse à l'augmentation de la population ne peut pas être l'augmentation du nombre de postes, sans quoi vous auriez un problème si vous étiez aux responsabilités pour gérer cette ville.

Madame CORDILLOT

J'aurais dit la vérité et expliqué clairement que des postes étaient supprimés.

Monsieur GIRARD

Habituellement, ce rapport est un exercice plutôt technique. Or ces 30 suppressions inspirent de l'inquiétude, surtout quand chacun peut mesurer la dégradation de l'accueil dans les services publics de la ville.

Jusqu'à l'intervention de Monsieur VIDAL, le groupe socialiste était prêt à s'abstenir. Il vient de nous dire que l'objectif est de contenir les moyens en personnel. Nous allons donc voter contre. Il s'agit bien d'un acte politique de limitation du service public.

Je vais partager avec vous le compte rendu d'une réunion à laquelle Monsieur le Maire a participé, avec l'ensemble des présidents des associations parents d'élèves. A propos de la gestion des

remplacements sur le temps des cantines scolaires, Monsieur le Maire déclare : « *L'enveloppe est passée de 200 000 euros à 50 000 euros. Un remplaçant est mis en place à partir de trois absences, mais l'argent n'était pas suffisant* ». La nouvelle équipe municipale n'avait pas compris à quoi servait cette enveloppe.

Nous constatons une dégradation des emplois publics et une dégradation des moyens pour assurer la qualité des services dans nos établissements.

Monsieur OBADIA

Madame CORDILLOT, les problèmes sont gérables par la réorganisation. Il n'est pas toujours nécessaire d'employer plus de personnels. La dette que vous nous avez laissée est énorme. Les emprunts toxiques vont peser pendant de nombreuses années sur nos épaules. Nous devons gérer correctement les fonds à notre disposition. La baisse de la dotation de l'Etat a un impact important. Nous ne laisserons pas le service public se détériorer. Nous le réorganisons pour qu'il fonctionne mieux.

Madame OUCHARD

Lors d'une réunion avec les parents d'élèves, nous avons expliqué que notre appréciation était erronée quant aux remplacements pour la pause méridienne. Le fait d'avoir écrit le PEDT nous a fait prendre conscience fin juin que les effectifs n'étaient pas suffisants. Nous avons apporté les réajustements nécessaires dès septembre.

Monsieur BADEL

Le débat a permis d'éclairer votre décision. Il est question de supprimer des postes. Je remercie Monsieur VIDAL et Monsieur OBADIA. Nous connaissons maintenant leur objectif derrière ce rapport qui peut sembler administratif. Nous ne sommes pas opposés à des réorganisations de services ou à des optimisations. Cependant, on nous annonce des suppressions de postes sans pouvoir en mesurer l'impact ni connaître l'organisation envisagée pour permettre aux services de fonctionner correctement. Nous ne disposons pas d'éléments suffisants. Nous voterons également contre.

Monsieur LIPIETZ

La suppression de postes vacants est une évidence. Cette politique a permis à la précédente municipalité de 2008 à 2011 de rééquilibrer les comptes de la ville, avant une inversion de 2011 à 2014. Cette nécessité est renforcée par les graves difficultés de nombreuses municipalités suite aux coupes drastiques dans les dotations globales de fonctionnement initiées par le gouvernement Valls. Un certain nombre de budgets de décentralisation ne seront plus compensés. De plus, le coût des emprunts toxiques va réduire nos ambitions pour les 10 ans à venir.

Dans ces conditions, il paraît impossible de considérer que des postes non pourvus ont vocation à être pourvus. Nous ne reprochons pas au rapport de prévoir 30 suppressions de postes.

Nous ne voterons pas contre. En revanche, nous ne sommes pas en mesure de savoir si les postes sont correctement placés. Nous nous abstiendrons.

Madame DA SILVA

Monsieur LIPIETZ, vous faites preuve d'hypocrisie, car vous avez nécessairement échangé avec vos partenaires élus lors des commissions.

La baisse des dotations de l'Etat n'est pas une nouveauté. Nous l'avions dénoncée à maintes reprises. Un certain nombre d'élus des Républicains proposent d'augmenter ces baisses de dotations. Or les villes ont pris de nouvelles compétences à leur charge sans compensation.

Monsieur OBADIA, vous êtes obsédés par nous. Vous avez lassé tous les Villejuifois, y compris ceux qui avaient voté pour vous. Il sert plus à rien de parler d'héritage. Depuis deux ans, vous faites des choix. Malgré les baisses de dotations de l'Etat et les difficultés des collectivités, votre politique est le résultat de vos choix. Il est question de supprimer 30 postes. Mais vous n'évoquez pas les sept postes créés pour la police municipale. Vous êtes en train de tuer d'autres services publics.

Madame OUCHARD, vous menez cette ville avec une politique à la petite semaine. Faire de la politique, c'est prévoir. Vous n'avez pas de vision politique à long terme pour cette ville. Vous n'avez pas d'orientation politique, ce qui fragilise les agents censés mettre en œuvre votre politique.

Monsieur le Maire

Nous ne partageons pas la même vision. Au-delà des baisses de dotation, l'enjeu est le suivant. La ville va connaître une évolution démographique dans les années à venir. Il existe deux manières d'y répondre : augmenter le nombre de personnes dans l'administration, ou rationaliser, mutualiser, mettre en place des guichets uniques. Nous allons établir un plan pluriannuel d'économie. Nous appliquons une gestion responsable. Nous allons devoir prendre des décisions, y compris en mettant un terme à certains services.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Ce tableau est cohérent avec vos annonces lors des vœux au personnel. Chacun regrette le désengagement de l'Etat décidé par les gouvernements successifs. Néanmoins, on peut considérer que sur les 30 postes supprimés, une moitié est due aux baisses de moyens, mais la seconde moitié s'explique par la création d'une police municipale. Pour équilibrer votre budget, vous devez réaliser des économies dans les services existants. Le manque de moyens n'explique pas tout, car vous mobilisez des budgets pour réaliser vos objectifs politiques. Pour créer la police municipale, vous devez restreindre les autres services.

Monsieur le Maire

J'ai oublié de parler du développement de la e-administration.

L'administration repose sur des agents de qualité. Certains d'entre eux effectuent des activités saisonnières. Nous allons réfléchir à des forfaits annuels. Nous sommes créatifs et nous recherchons des solutions.

Madame DA SILVA

Vous êtes en train d'annoncer des suppressions futures de postes. Vous estimez que la ville va voir sa population augmenter. A la vitesse où vous construisez, ce phénomène va s'accroître. Vous devriez étudier la notion de soutenabilité. Pour faire vivre les écoles, vous allez devoir faire appel à des agents. Vous ne pourrez pas assurer le ménage, l'animation de la pause méridienne ou dans les centres de loisir avec le même nombre d'agents. Ne faites pas croire que vous n'allez pas augmenter le nombre d'agents pour assurer ces services, à moins de supprimer d'autres services qui ne sont pas obligatoires. Ayez le courage de le dire !

Monsieur VIDAL

Pouvez-vous me citer les services publics arrêtés ? Il ne faut pas confondre la suppression de poste et la suppression d'emplois. Nous supprimons des postes pour en créer ailleurs et mieux répondre aux besoins de la population. Monsieur PERILLAT-BOTTONET, imaginez que nous ne prenions pas de décisions. Nous assumons nos choix. Nous supprimons des postes, ce qui ne signifie pas que nous mettons des agents à la porte. Nous n'avons pas supprimé de services publics. Nous avons essayé de les optimiser.

Monsieur le Maire

La création d'une police municipale répond à une attente des administrés.

Je ne veux pas recevoir de leçon à propos de la petite enfance. Nous nous sommes expliqués devant les parents d'élèves. Un budget des services techniques était fléchi sur l'éducation. Nous n'avons pas compris ce système la première année. Nous nous sommes excusés.

Au travers du PEDT et d'un certain nombre d'actions, nous faisons tout notre possible pour préserver la petite enfance malgré les baisses de dotation de l'Etat. S'agissant du développement démographique de la ville, il convient de différencier les services. Si nous créons de nouvelles écoles, nous allons évidemment y placer des agents. Mais pour d'autres services, je suis convaincu que nous pouvons rationaliser leur fonctionnement. Nous vous le prouverons dans les années à venir. La note de service du DGS mentionne des guichets uniques unifiés. Lorsqu'un administré se présentera à ce type de guichet, il aura accès à tous les services à un premier niveau. Les agents experts traiteront les dossiers à un second niveau. Cette évolution nécessitera un accompagnement et une formation des agents.

Monsieur FERREIRA NUNES

Je me félicite de la baisse des dotations de l'Etat. Le pacte de stabilité et la baisse des dépenses de 50 milliards d'euros sont nécessaires. Cette baisse va forcer les collectivités à rationaliser et mutualiser. Nous devons trouver des solutions innovantes. Les réorganisations pour apporter des

réponses à l'absentéisme et rendre le cadre de travail meilleur représentent des leviers que nous devons utiliser.

Madame TAILLE-POLIAN

Vous oubliez de dire que vous êtes obligés d'augmenter les impôts. Vous vous en félicitez également.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

10 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL, M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON)
8 ABSTENTIONS (MM. STAGNETTO, M. LIPIETZ avec mandat, Mme HAMIDI avec mandat, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. GABORIT)

Monsieur le Maire

Je propose que Madame LOUDIERE présente les deux rapports avant de passer au vote de chacun.

6. **Délibérations n° 06/2016 à 09/2016 : Création de 4 postes de directeur dans le cadre de la nouvelle organisation des services (rapport n°16-02-103)**
7. **Délibération n° 10/2016 : Création d'un poste de conseiller de prévention (rapport n°16-02-104)**

Madame LOUDIERE (sur le rapport n° 16-02-103)

Le contexte évolutif impose à notre administration de s'adapter. Une réorganisation des services est en cours. Elle répond à différentes exigences : la réduction de nos marges de manœuvre, l'évolution des compétences liées à la réforme territoriale.

- Le directeur jeunesse et sport s'inscrit dans le projet de politiques s'adressant au plus grand nombre, visant à créer et entretenir du lien social à tous les âges, en lien étroit avec l'Office municipal des sports.
- La direction de la citoyenneté et de la vie des quartiers sera particulièrement mobilisée pour mettre en place une gouvernance citoyenne en construction. Cette évolution s'avère pertinente à l'heure où l'appartenance à la cité est un idéal de plus en plus difficile à atteindre pour bien des habitants.
- La direction des affaires juridiques et de la commande publique aura pour mission de mieux garantir la sécurité juridique des actes de la ville, gage de l'effectivité et de la légitimité des politiques publiques.

- La direction de l'accueil et des formalités participe d'une volonté d'harmoniser l'accueil des habitants et de simplifier les démarches.

Ces modifications seront intégrées au tableau des effectifs. Elles ont été adoptées en Comité technique. La délibération prévoit la possibilité de recourir à un agent contractuel.

Madame LOUDIERE (sur le rapport n° 16-02-104)

L'obligation de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale a été introduite par la loi 108-3 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale.

Le conseiller assure essentiellement une mission de coordination, avec pour mission principale :

- d'accompagner et de conseiller les assistants de prévention dans l'exercice de leur mission ;
- d'animer le réseau des assistants de prévention de la collectivité.

Le conseiller est prioritairement associé aux travaux du Comité technique, y assistant de plein droit avec voix consultative.

La prévention constitue une orientation ferme de la ville en accompagnement du changement et de la réorganisation. La sécurité est le préalable de conditions de travail satisfaisantes.

A défaut de pouvoir recruter un titulaire, il pourra être envisagé la possibilité de recourir à un agent contractuel. Le Comité technique et la première commission ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame LEYDIER

La direction de la jeunesse et des sports comportera les services suivants : espace jeunesse, structures ouvertes, insertion et service des sports. Or dans le profil de poste, il n'est pas fait référence à des compétences en lien avec l'insertion.

Dans le compte rendu du Comité technique du 4 janvier 2016, il apparaît que le service insertion va dépendre d'un pôle différent de celui de la jeunesse et des sports.

Cette situation n'est pas claire.

Madame LOUDIERE

Le rapport comporte une erreur. L'insertion relève effectivement d'un autre service.

Monsieur le Maire

Je propose d'amender le rapport pour retirer le terme « *insertion* ».

Monsieur LAFON

La première fois que ce dossier a été examiné en première commission, il manquait le chiffrage de ces postes. Il nous a été fourni. Se pose la question du financement. Une ligne a été ajoutée. Il est précisé que le surcoût devra être récupéré sur les heures supplémentaires, sans préciser quels services sont concernés. Vous allez nous parler de réorganisation et d'e-administration, qui sont deux mots magiques.

Certains postes paraissent importants. Mais nous ne comprenons pas comment vous allez les financer. Vous êtes en incapacité d'anticiper.

Madame CORDILLOT

Je ne suis pas *a priori* contre des réorganisations. Lorsque le Conseil doit se prononcer sur la création de postes en fonction de réorganisations, il aurait été intéressant de communiquer l'organigramme cible à tous les conseillers municipaux pour qu'ils puissent voter de manière éclairée. Nous devons avoir une vision globale de l'organisation des services.

Monsieur le Maire

Je m'excuse, car nous aurions dû diffuser l'organigramme à tous les élus.

Nous menons un important effort de réorganisation. Comme l'a révélé l'audit, le système mis en place était trop vertical et manquait de transversalité. Toutes les pistes sont envisagées dans le plan annuel d'économies. Nous devons mieux comprendre les causes de l'absentéisme. Notre objectif est de remettre tout à plat.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous parlons bien des créations de postes qui seront réalisées cette année. Les recrutements vont être réalisés prochainement. Vous comptez financer ces postes sur des heures supplémentaires. Quels agents et quelles missions sont concernés ? Pour certains agents, les heures supplémentaires peuvent constituer des compléments de rémunération. De plus, ces heures supplémentaires répondaient à des besoins. Comment seront-ils couverts dorénavant ? Se pose également la question des astreintes.

Monsieur le Maire

Nous souhaitons également réfléchir à la mise en place de forfaits annuels. Quand un agent est principalement sollicité pendant les vacances scolaires, il convient de trouver de nouvelles formes de contractualisation.

Madame TAILLE-POLIAN

L'organisation du temps de travail semble remettre en cause l'accord sur l'organisation du temps de travail signé avec les organisations syndicales. Comment allez-vous financer ces postes pour l'année 2016 ?

Monsieur HAREL

J'ai assisté à la première commission. J'ai été stupéfait de constater que le maire adjoint en charge des finances ne pouvait pas préciser le montant des dépenses en lien avec ce rapport. Il a même menacé de ne pas voter cette délibération. Nous ne disposons toujours pas des coûts. L'organigramme existe, mais il n'a pas été transmis à tous les élus.

Monsieur VIDAL

La culture du financement n'est pas encore complètement diffusée dans tous les commissions ou les délégations. J'ai voté contre ce rapport, car j'ai considéré qu'il n'était pas normal de présenter des créations de postes sans en avoir calculé les coûts. J'ai finalement obtenu ces éléments avec les pires difficultés. Par conséquent, je voterai contre ce rapport. Il est temps de mesurer les coûts dans le cadre de réorganisations.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Le rapport prévoit de recruter un contractuel faute de pouvoir recruter un fonctionnaire. Je souhaite que cette règle soit respectée. Au mois de juin dernier, nous avons voté la création d'un poste de directeur des ressources humaines. Il est arrivé en mairie le 20 août. Le recrutement d'un contractuel aurait donc été effectué au bout d'un mois et demi. Or, en respectant les règles statutaires des fonctionnaires, il aurait dû se passer trois mois. Vous n'avez pas respecté la règle.

Pour ces quatre postes de directeur, il est dit que des contractuels peuvent être recrutés. J'espère que vous n'allez pas les recruter dans un mois et demi et que vous respecterez la règle selon laquelle vous devez en priorité chercher à recruter un fonctionnaire.

J'interpelle souvent le Conseil sur le fond. Le report du DOB fait suite à mon intervention en première commission, car les règles de la loi NOTRE n'étaient pas respectées. J'ai pris mes responsabilités pour éviter que la ville se trouve dans une situation impossible. J'aimerais que les règles soient respectées.

Je vais m'abstenir, car la position de l'un des directeurs dans l'organigramme est révélatrice de choix politiques que je ne partage pas.

Monsieur Le Maire

Dans les préconisations de l'audit sur l'organisation, il est recommandé de mettre en place trois pôles au lieu de quatre actuellement. Il importe de trouver un équilibre en termes de gestion et de

management entre le pôle Services à la population et le pôle Education et culture. En toute logique, ces deux pôles n'en feront plus qu'un dans quelques années.

Monsieur LIPIETZ

L'organisation en quatre pôles a été adoptée en Comité technique il y a longtemps. L'organisation des directeurs au sein de ces pôles a été récemment débattue au cours de deux séances. Elle a été validée, à une exception près. L'organisation de la Jeunesse et des sports n'a pas été adoptée, car une partie des membres du Comité technique préfère que la jeunesse soit liée à l'organisation de la filière éducative. Ce point devait donc être discuté à nouveau. En première commission, j'ai demandé que ce problème soit précisé dans le rapport. Je vous propose de voter pour toutes les directions, sauf celle de la jeunesse et des sports.

Monsieur VIDAL

Je tiens à vous rendre hommage, Monsieur PERILLAT-BOTTONET, pour le haut sens républicain dont vous faites preuve depuis le début de notre mandature. Nous n'examinons pas le DOB aujourd'hui grâce à votre intervention. Vous faites preuve de vigilance sur un certain nombre de dossiers, nous évitant des difficultés. Vous n'avez jamais cherché à en tirer un bénéfice politique. Vous vous situez toujours dans un débat constructif. Je vous remercie.

J'ai voté pour ces créations en Comité technique. En revanche, le coût de ces postes ne m'a toujours pas été présenté, malgré mes demandes répétées. Je voterai donc contre.

Madame DA SILVA

Un certain nombre de profils de postes quasiment similaires existent déjà, notamment à la direction jeunesse et à la citoyenneté. Ne faut-il pas les supprimer pour en créer de nouveaux ?

Un organigramme reflète, selon moi, une conception de la gestion de la ville et une dimension politique. L'une des directions a la charge de la gestion de la mairie et des annexes. Allez-vous fermer l'annexe mairie des Petits-Ormes ?

Monsieur le Maire

Avec nos services, nous avons lancé un schéma directeur immobilier de manière à identifier précisément nos biens et équipements. A l'issue de ce travail, nous déclinerons nos orientations et nos choix. A ce stade, je ne peux pas vous dire si les Petits-Ormes fermeront.

Monsieur HAREL

En première commission, Monsieur PERILLAT-BOTTONET a dénoncé les manquements par rapport à la loi NOTRe. J'ai approuvé ses propos. Pourquoi l'administration n'a pas pu anticiper ce problème ? Pourquoi Monsieur VIDAL n'a pas obtenu tous les éléments budgétaires en amont de la première commission ? Nous nous abstenons.

Monsieur BADEL

A partir du moment où ni le budget ni la localisation de ces directions ne sont précisés, il est difficile de voter pour. Nous allons nous abstenir.

Monsieur VIDAL

Nous services font leur maximum. Ils étaient en attente de la publication d'un décret concernant les modalités du Rapport d'orientations budgétaires (ROB). Or cette publication n'a pas eu lieu. Après consultation des avocats, nous avons considéré qu'il était préférable d'adopter une position sécurisée vis-à-vis de la loi NOTRe. Nous avons pris en compte vos remarques en complétant le ROB par des éléments de PPI. On ne peut pas faire de faux procès à l'administration.

Monsieur BADEL, il existe un budget global RH. Il sera tenu. Mais il convient de regarder à la loupe les dépenses de cette ville pour essayer de dégager le plus de marges de manœuvres possibles.

Le schéma directeur de l'immobilier est engagé. Il nécessite d'avoir une vision à long terme. Il nous faudra probablement nous faire accompagner par un cabinet sur ce sujet multifactoriel et complexe. La localisation des agents comporte une dimension humaine très importante. On ne peut pas procéder à des changements de manière brutale. La dimension financière doit également être prise en compte, y compris pour rationaliser les budgets de fonctionnement. L'organisation spatiale des équipes nécessite l'élaboration d'un organigramme cible. Je remercie le DGS et les DGA de leur travail. L'organigramme a été adopté à l'unanimité en Comité technique. Certes, un organigramme reflète des choix politiques. Mais de mon point de vue, il n'est pas du devoir du politique de s'immiscer dans le détail des services. J'ai toute confiance dans le DGS qui est le mieux placé pour savoir quelles sont les personnes les plus à même de mettre en œuvre la commande politique.

Madame CORDILLOT

Je demande formellement que l'organigramme nous soit transmis.

Des évolutions sont prévues pour les personnels en place. Le pôle Service à la population, citoyenneté, administration va accueillir la mission Politique de la ville. Or, par la loi, cette dernière est transférée au Territoire. Je souhaite que nous ayons une vision précise sur le calendrier de ces transferts.

Madame LEYDIER

Nous demandons des précisions sur le budget, le contenu des postes, la localisation des équipes. Les réponses sont rarement précises. A l'occasion du rapport précédent, vous avez voulu nous donner une leçon en matière de rationalisation et de mutualisation. Pourriez-vous commencer par faire ce que vous dites ?

Monsieur VIDAL

J'espère que le transfert au Territoire sera effectué le plus vite possible, mais le calendrier n'est pas connu.

Monsieur le Maire

Avant de parler de transfert de compétences, il convient de prendre en compte l'inquiétude des agents travaillant dans les intercommunalités. Les délégations seront votées mardi prochain au sein du Territoire. Nous connaissons alors les interlocuteurs avec lesquels évoquer ces questions. Nous allons devoir établir un état des lieux de l'ensemble des agents qui travaillent dans les différentes intercommunalités, sachant que l'organisation des services peut varier de l'une à l'autre. Nous aurons ensuite à mener une analyse des impacts en lien avec les compétences du T12.

Monsieur OBADIA

Il semble important de voter pour les créations de ces quatre postes, sachant que des ajustements pourront être opérés aussi bien au niveau des locaux que des financements. Il est évident que nous allons respecter les budgets. Je souhaite que nous ne prenions pas de retard.

Monsieur le Maire met les délibérations aux voix.

- **Création d'un poste de directeur jeunesse et sports**

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

6 CONTRE (M. VIDAL, M. LIPIETZ avec mandat, Mme HAMIDI avec mandat, M. STAGNETTO)
15 ABSTENTIONS (M. FERREIRA NUNES, Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS, Mme CORDILLOT,
M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL,
M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON, M. GABORIT)

- **Création d'un poste de directeur citoyenneté et vie des quartiers**

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

1 CONTRE (M. VIDAL)
20 ABSTENTIONS (M. FERREIRA NUNES, Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS, Mme CORDILLOT,
M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL,
M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON, M. GABORIT,
MM. STAGNETTO, LIPIETZ avec mandat, Mme HAMIDI avec mandat)

- **Création d'un poste de directeur des affaires juridiques et de la commande publique**

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

1 CONTRE (M. VIDAL)
19 ABSTENTIONS (M. FERREIRA NUNES, Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS, Mme CORDILLOT,
M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL,
M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON, M. GABORIT,
M. LIPIETZ avec mandat, Mme HAMIDI avec mandat)

- **Création d'un poste de directeur accueils et formalités**

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

1 CONTRE (M. VIDAL)

20 ABSTENTIONS (M. FERREIRA NUNES, Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS, Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL, M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON, M. GABORIT, MM. STAGNETTO, LIPIETZ avec mandat, Mme HAMIDI avec mandat)

- **Création d'un poste de conseiller de prévention**

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2 ABSTENTIONS (M. HAREL, Mme TIJERAS)

8. Délibération n° 11/2016 : Revalorisation du régime indemnitaire des agents du service de la police municipale (rapport n°16-02-106)

Monsieur CARVALHO

La première commission a rendu un avis favorable sur ce rapport avec 10 voix pour et 2 abstentions.

Cette revalorisation vise à rendre la collectivité plus attractive en s'alignant sur ce que proposent les autres villes, afin de constituer progressivement une équipe de police municipale. L'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) est une indemnité spécifique à la police municipale. Son instauration est destinée à compenser les responsabilités particulières assumées par les cadres de la police municipale. L'objectif est de passer d'un taux de 17 à 20 % pour les gardiens de ville et de 16 à 18 % pour les brigadiers. A L'Haÿ-les-Roses ou Vitry-sur-Seine, l'ISMF est déjà à 20 %.

Les fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de police municipale des catégories B et C peuvent cumuler l'ISMF avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). L'IAT peut être attribuée aux agents dans la fonction publique territoriale après décision du Conseil. La proposition d'attribution de l'IAT dépend de la fonction occupée par l'agent et de son niveau de responsabilité. A L'Haÿ-les-Roses, l'IAT est fixé à 8 points, et entre 6 et 8 points à Vitry-sur-Seine.

A Villejuif, il est proposé de relever les différents coefficients de l'IAT :

- Technicité particulière : 6
- Coordination : 7
- Responsable de service : 9

Concernant les astreintes, je souhaite proposer un amendement au rapport, en remplaçant « *Direction Police Municipale* » par « *Direction sécurité, prévention et médiation* ».

La mise en place d'astreintes permettra aux agents d'intervenir en dehors des horaires réguliers, si besoin.

Madame LEYDIER

Avec la police, il semble que, subitement, Villejuif ne soit plus touchée par des emprunts toxiques. Ces derniers sont la raison pour laquelle il n'est pas possible de financer le développement durable et il faut réduire les postes. Or il est maintenant proposé d'augmenter des agents que nous n'avons pas encore recrutés. De qui vous moquez-vous ? Vous nous donnez des leçons de pragmatisme mais vous appliquez la logique inverse.

Vous êtes censés avoir élaboré un diagnostic local de sécurité. Vous avez l'air de découvrir les dossiers au fur et à mesure. Présentez-nous ce diagnostic. Nous pourrions peut-être envisager de l'augmentation de ces agents. Vous pourriez commencer par augmenter les agents qui travaillent déjà pour vous et qui se sont démenés après l'incendie de la Mairie. Je suis agacé par votre amateurisme. Faites preuve de sérieux.

Monsieur LAFON

Avez-vous proposé un amendement au rapport ?

Monsieur le Maire

Il n'est pas nécessaire d'amender le rapport sur ce point.

Monsieur HAREL

Je regrette que vous ne nous présentiez pas une grille de profils, avec le nombre de postes et les coefficients, de façon à avoir une idée de l'impact budgétaire de cette décision.

Monsieur le Maire

Je vous propose de préciser ce point lors du prochain Conseil. Nous nous sommes inspirés des villes avoisinantes. La proposition est proche de la strate la plus basse. Le directeur de la sécurité, de la médiation et de la prévention et le chef de police ont été recrutés. Nous avons pris conscience des difficultés à recruter des agents de police en raison du régime indemnitaire actuel.

Je demande à l'administration de renvoyer la fiche de poste correspondant aux agents de la police municipale ainsi que le tableau comparatif qui nous a servi à élaborer cette délibération.

Monsieur BOUNEGTA

Madame LEYDIER, nous n'avons pas la même vision politique. Apparemment, pour vous, embaucher un policier municipal ne revient pas à créer un emploi.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Lors de la deuxième réunion de la première commission, nous avons obtenu des informations nouvelles qui n'ont pas été diffusées à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le surcoût estimé est de 61 000 euros, soit une augmentation moyenne du régime indemnitaire de 317 euros en moyenne pour les 16 ou 17 postes.

Vous auriez pu travailler sur une prime spéciale pour favoriser l'égalité entre les filières. Or, contrairement à ce que dit Monsieur CARVALHO, il semble que l'ISMF ne soit pas une indemnité spécifique.

Nous avons travaillé pour essayer d'uniformiser les différentes filières. Auparavant, quelle que soit sa filière, tout chef de service bénéficiait du même régime indemnitaire, à l'exception de la filière technique qui était moins désavantagée. L'ancienne mandature a essayé de rattraper ce retard. Aujourd'hui, vous proposez d'introduire une inégalité dans une filière. Ce système ne posera pas de problème tant que les agents sont en bonne santé. En revanche, s'il faut les reclasser dans une autre filière, ils perdront 300 euros par mois.

Nous nous abstiendrons car nous sommes contre la création d'une inégalité entre les filières.

Monsieur LIPIETZ

Je m'inscris en faux contre l'idée d'atteindre une uniformisation dans la fonction publique. J'ai été détaché d'un corps à l'autre, ce qui a occasionné des variations substantielles de régimes de primes.

Les primes sont fixées par l'Etat. Nous ne pouvons faire varier que les coefficients. Vitry, par exemple, a choisi de retenir le coefficient maximum. Il est donc difficile pour Villejuif de procéder à des recrutements. Des offres déjà diffusées ont été refusées. Cette décision consiste à s'aligner sur le prix du marché dans la banlieue sud. On ne peut pas espérer recruter une police municipale avec des salaires au rabais. Nous souhaitons avoir de bons agents qualifiés.

Monsieur OBADIA

La création d'une police municipale est notre marque de fabrique. Pour recruter des agents de qualité, nous devons nous en donner les moyens.

Monsieur MILLE

Lors des entretiens d'embauche, la première demande était de s'aligner sur les communes voisines. Cette augmentation peut être considérée comme une prime de risque.

Madame DA SILVA PEREIRA

Nous continuons à nous interroger sur un certain nombre de points. Où en êtes-vous du diagnostic de sécurité ? Quand allez-vous organiser un CLSPD ? Vous parlez de 12 postes dans le VNV, alors

que nous n'examinons que 7 postes ? Quelle est votre vision des besoins en policiers à terme ? Vous nous proposez d'examiner la rémunération de ces agents. Or, je ne connais pas les missions de ces policiers municipaux. Vous ne nous avez jamais présenté vos orientations politiques concernant cette police municipale. J'exige avec force qu'un débat ait lieu sur les missions de cette police.

Personne ne croit à la transparence. Il faut aller soit sur le VVV soit sur Facebook pour trouver les profils de poste. On apprend ainsi que le travail peut s'étendre jusqu'à 22 heures, voire plus tard. Il est fait mention d'armes. La police municipale sera-t-elle armée ? Il n'est plus question d'aucune politique de prévention. Cette police sera-t-elle répressive ? Qu'en est-il de la dimension prévention-médiation ? Vous êtes en train de détruire le service jeunesse, qui est un partenaire indispensable pour travailler avec celui de la sécurité. Je n'en peux plus d'avoir à exiger des débats sereins sur des politiques importantes. La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre la police, mais ce que l'on attend d'elle. Faute de connaître les missions qui lui seront attribuées, je ne peux pas rendre un avis éclairé. Je vous demande avec insistance de pouvoir rapidement débattre de ces sujets.

Monsieur BADEL

Je partage les propos de Madame DA SILVA PEREIRA, bien que je sois favorable à cette police municipale. Nous ne disposons d'aucune information. Nous ne connaissons pas ses missions. Le diagnostic local de sécurité n'a toujours pas été présenté, alors que vous vous étiez engagés à le faire. Il est regrettable que nous passions notre temps en Conseil à avoir des échanges sans intérêt, sans jamais parler de politique ni de l'action municipale de manière structurée. Nous n'avons pas de véritable débat entre la majorité et l'opposition sur la politique que vous conduisez.

Puisque la police est l'un de vos engagements, le Conseil devrait bénéficier d'une présentation structurée de ce dossier et y consacrer du temps. Nous devrions pouvoir comprendre votre stratégie, la manière dont la police municipale va s'articuler avec la police nationale, la place de la prévention et de la répression. Or nous ne savons rien et on nous demande de voter. Certes, il faut tenir compte des réalités sur le plan des rémunérations. Mais je ne voudrais pas en venir à surpayer les policiers municipaux alors que l'on ne connaît pas leur mission. Il est regrettable de se prononcer sur ces aspects sans avoir une vision globale des choses.

Enfin, nous attendons toujours que le Conseil municipal consacré aux sports se tienne.

Monsieur CARVALHO

Je regrette également que nous n'ayons pas réuni le CLSPD. Nous devons réaliser une étude de victimisation. Nous avons fait le choix de ne pas la demander au cabinet qui a élaboré le diagnostic. Or elle est nécessaire pour signer une stratégie territoriale. Des discussions ont lieu avec le cabinet car il manque un certain nombre d'éléments. Une fois ces études réalisées, nous pourrions signer la stratégie territoriale et réunir le CLSPD.

Monsieur VIDAL

Je me suis beaucoup interrogé sur ce sujet. J'ai demandé des compléments d'informations et des chiffrages. Madame DA SILVA PEREIRA, je partage avec vous le souci d'une police compétente en prévention. Cette mesure nous permettra de ne pas recruter des cow-boys. Nous nous devons effectivement d'avoir un débat de fond. Il nous faut des agents en capacité de ne pas se limiter à la répression.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
*14 ABSTENTIONS (M. HAREL, Mmes TIJERAS, ARLE, M. FERREIRA NUNES, M. GIRARD,
Mme TAILLE POLIAN, M. LAFON, Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL)*

9. Délibération n° 12/2016 : Approbation du document financier actualisé au 31-12-2014 de l'opération d'aménagement des Barmonts (CRACL : compte rendu annuel à la collectivité locale) (rapport n°16-02-210)

Monsieur BOUNEGTA

La ville a reçu de SADEV'94, aménageur de la ZAC des Barmonts, le CRACL le 30 novembre 2015, une date trop tardive pour en permettre l'examen au Conseil municipal du 16 décembre 2015.

Le Conseil municipal du 4 octobre 2007 a confié à la société d'économie mixte SADEV'94 la réalisation de l'opération d'aménagement des Barmonts dans le cadre d'une concession d'aménagement sans participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération.

Le programme de construction, ainsi que les espaces publics ont été réalisés. L'opération d'aménagement est donc achevée. Il convient de noter néanmoins que le programme de l'opération comprenait le montage et la réalisation d'une pépinière biotechnologique. SADEV'94 reste propriétaire de cette dernière et son amortissement est prévu pour une période de 10 ans. En conséquence, la clôture de cette ZAC ne peut être envisagée avant ce terme.

Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, il convient de soumettre chaque année, à l'examen du Conseil municipal, le compte rendu financier actualisé des opérations d'aménagement concédées.

La deuxième commission a rendu un avis favorable.

Pour répondre à une question soulevée en commission, les frais divers du CRACL s'élèvent à 319 387,02 euros, qui correspondent à un montant facturé de 381 458 euros TTC.

Madame KADRI

Dans le cadre de la finalisation des travaux dans la rue Jean Moulin, il est question de la réalisation d'un parvis qui aurait été inauguré au printemps 2013. Il aurait été plus approprié de citer le nom de ce parvis : le parvis Georges Marchais.

Monsieur le Maire

Je propose d'amender le rapport pour que ce nom soit précisé.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (M. HAREL)

Monsieur GIRARD

Je suis surpris que Monsieur et Madame OBADIA votent pour, car ils avaient constitué un comité de défense contre cette ZAC.

Monsieur OBADIA

Nous avons attaqué la municipalité devant le tribunal administratif. Le permis de construire a été cassé. Nous avons réduit d'un étage le bâtiment prévu et nous avons fait modifier l'architecture.

10. Délibération n° 13/2016 : Approbation d'une convention de PUP entre la Société Crédit Agricole Immobilier et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 74-78 avenue de Paris (rapport n°16-02-208)

Monsieur le Maire

J'ai demandé que le détail des PUP et leur fléchage soient communiqués, ainsi qu'un prévisionnel pour 2016. Je diffuserai ces éléments dès que possible.

Monsieur FERREIRA NUNES

Ce PUP s'élève à 295 000 euros, en lieu et place d'une taxe d'aménagement qui aurait représenté un montant de 230 000 euros.

En deuxième commission, un bilan financier des PUP réalisés a été demandé, ainsi qu'un solde des taxes d'aménagement sur le long terme.

La deuxième commission a donné un avis favorable.

Madame CORDILLOT

En deuxième commission, nous avons demandé à connaître le programme de logements. Le document transmis ne concerne pas la totalité des bâtiments. Vous vous étiez engagés à nous transmettre ces éléments avant ce vote, ce qui n'est pas le cas.

Par ailleurs, je réitère ma demande. Je suis opposée à ce que nous découvrons, par l'intermédiaire d'une convention de PUP, l'existence d'une nouvelle construction de bâtiment. Elle doit faire l'objet d'une présentation en tant que telle en Conseil municipal, conformément au règlement intérieur. En outre, les élus doivent être informés des présentations publiques de ces projets. Dans le cas présent, personne ne connaît le projet architectural, la composition des logements ou la typologie. Or vous êtes en train de refaire tout le front bâti de la rampe ouest de la RD7 entre la rue Reulos et l'avenue de Paris. Ces opérations devraient être présentées à l'ensemble des élus.

Monsieur HAREL

Je m'abstiendrai, car je considère que le ratio entre le nombre de logements et le nombre de place de parking constitue une punition pour les futurs habitants. Il est irresponsable de construire des immeubles aussi importants sans prévoir plus de places.

Monsieur le Maire

Il faut distinguer l'accession à la propriété et la part sociale. Une loi impose dans la part sociale le ratio de 0,5 place par logement à moins de 500 mètres d'une station de transport en commun. Je le déplore comme vous.

Monsieur HAREL

Cette opération ne comporte pas seulement des logements sociaux. Nous pouvons proposer la construction d'un parking privé supplémentaire en sous-sol. Lorsqu'une loi ne nous convient pas, nous devons apprendre à en contourner les contraintes. La France sait le faire lorsque la volonté politique existe.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
*9 ABSTENTIONS (M. HAREL, Mme TIJERAS, Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL)*

11. Délibération n° 14/2016 : Approbation d'une convention de PUP entre la Société Kaufmann & Broad Développement et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 1-5 rue Condorcet / 5-9 rue Jean-Baptiste Clément (rapport n°16-02-209)

Monsieur MOSTACCI

La recherche de recettes pour améliorer le financement des équipements publics, en particulier les écoles, a déjà conduit la ville à instituer la taxe d'aménagement majorée à 7 % au lieu de 5 % sur l'ensemble de la zone UA du PLU, puis à 9 % par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2014.

Cette décision fait suite au dynamisme de la promotion immobilière privée aux abords de la RD7 et en centre-ville, à proximité des stations de métro.

La convention de PUP a pour effet d'exonérer les constructions de la part communale de la taxe d'aménagement pendant une durée définie. La confirmation de la programmation des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire Jean Vilar et du projet de groupe scolaire des Réservoirs, amène à rechercher des financements complémentaires, dont une majoration du taux de la taxe d'aménagement dans la zone UA du PLU et l'instauration de conventions de PUP.

Il faut toutefois rappeler que le PUP est une démarche d'urbanisme négociée entre la ville et le promoteur, qui doit être à l'initiative du contrat.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur Le Maire

Ce projet comporte 97 places de stationnement, dont 76 pour les logements en accession à la propriété, soit une place par logement, auxquelles s'ajoutent 10 places supplémentaires et 2 places pour les grands logements.

Madame CORDILLOT

Pourriez-vous nous préciser les programmes de logements de chaque PUP ? En commission, il était question de 28 logements sociaux dans le projet de la rue Condorcet. S'agit-il d'une erreur ?

Monsieur Le Maire

La part de logements sociaux représente 40,08 %.

Madame CORDILLOT

Les informations présentées dans les notes de synthèses sont erronées. Dans le projet précédent, les 16 logements sociaux prévus ne représentent que 22 % du total.

Monsieur Le Maire

Le projet précédent comporte 28 logements sociaux, soit 40 % du total.

Dans l'ancien PLU, il existait deux règles pour les logements sociaux. Ils devaient représenter soit 40 % de logements, soit 40 % de la superficie globale de logements construits. Pour ces projets, nous nous trouvons bien dans ce second cas de figure.

Dans le rapport n° 208, le projet comprend 3 925 m² de logement. Sur cette surface, 331 m² se trouvent sur une parcelle comprise dans la zone UC du PLU. Crédit Agricole Immobilier indique dans sa notice qu'il respecte les 40 % de logements sociaux par rapport à la superficie globale, conformément au PLU. Par conséquent, il convient d'affecter au moins 1 437 m² au logement social, soit 40 % de 3 594 m², ce qui représente 28 logements sociaux.

Pour le rapport n° 209, le projet prévoit la construction de 6 550 m² de logements. Le promoteur affecte 2 625 m² au logement social, soit 40,08 % de la surface globale conformément à l'ancien PLU, ce qui représente 42 logements sociaux.

Madame CORDILLOT

Pourrions-nous avoir les éléments par écrit ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS (M. HAREL, Mme TIJERAS)

12. Délibérations n° 15/2016 à 16/2016 :

1) Décision de cession au profit des consorts Martini, de la parcelle de terrain située à Villejuif (Val-de-Marne), 39 rue sainte-colombe, cadastrée section au numéro 42p pour 226 m² au prix de 195.000 euros, incluant 12.000 euros de commission due à l'agence Century 21 de Villejuif.

2) Décision de cession au profit du Département du Val-de-Marne, de la parcelle de terrain située à Villejuif (Val-de-Marne), rue sainte-colombe, cadastrée section au numéro 42p pour 41 m² au prix de 41.000 euros (rapport n°16-02-205)

Monsieur MOSTACCI

La Commune est devenue propriétaire, au terme d'une procédure d'appréhension de bien sans maître, d'une parcelle située 39, rue Sainte-Colombe. Il s'agit d'un terrain de 308 m² sur lequel se trouvent des constructions en bois en l'état de ruine :

- 41 m² sont inclus dans l'élargissement réalisé de la rue Sainte-Colombe et seront classés dans le domaine public communal
- 41 m² sont inclus dans la coulée verte départementale et seront cédés au Département du Val-de-Marne
- 226 m² constituent un terrain cessible, pour lequel le Conseil municipal a, par délibération en date du 17 décembre 2014, donné mandat de vente à l'Agence CENTURY 21.

Les Consorts MARTINI, voisins mitoyens de ce terrain et qui le cultivent depuis plusieurs décennies ont fait une offre d'achat au prix proposé soit 195 000 euros incluant 12 000 euros de commission due à l'Agence, soit 183 000 euros nets vendeur.

Quant à la partie du terrain incluse dans la coulée verte, un accord a été conclu avec le Conseil départemental pour une cession à son profit au prix de 41 euros fixé par France Domaine, soit 1 euro le m². Ce prix est celui d'un transfert de charges au profit de collectivité publique en matière de voirie.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Délibération n° 17/2016 : Constatation de la désaffectation et du déclassement du domaine public du lot de volume 3 de l'ensemble immobilier cadastré section v numéro 316, situé 155 rue Jean Jaurès à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n°16-02-203)

Monsieur BOUNEGTA

En 2000, la Commune a acquis le lot de volume 3 de l'ensemble immobilier situé 155, rue Jean Jaurès, cadastré section V numéro 316, destiné à la réalisation d'un passage piétonnier sous voûte vers le square Lucien Cabouret, situé en cœur d'îlot.

Ce square, qui n'a jamais été réellement aménagé par le bailleur, consiste en une placette où se regroupent nuitamment des individus qui causent des troubles à l'ordre public, dégradent l'espace public et nuisent à la quiétude des locataires. Pour mettre un terme à ces désordres et aux nombreuses plaintes qui en résultent, la SA d'HLM a donc décidé de résidentialiser l'ensemble immobilier et par conséquent rendre le square inaccessible au public.

Les travaux sont aujourd'hui réalisés. Le passage sous voûte n'a donc plus d'utilité. Le Conseil municipal du 11 juillet 2014 avait validé la cession de celui-ci à la copropriété voisine qu'il dessert.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Délibération n° 18/2016 : Cession, au profit de la société "les nouveaux constructeurs" du logement formant le lot 7 de la copropriété située 84, avenue de paris à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section q numéro 20 au prix de 110.000 euros (rapport n°16-02-206)

Monsieur FERREIRA NUNES

L'immeuble, construit en 1890, a subi des désordres lors de la construction du programme mitoyen dénommé CARRE D'ART, réalisé par la COGEDIM. La Société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS s'est employée à acquérir l'ensemble des lots de la copropriété en vue de la

réalisation d'une opération de construction neuve après démolition de l'existant. Elle a obtenu l'accord de l'ensemble des copropriétaires, reste celui de la Ville.

La Société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS a offert à la collectivité d'acquérir ce logement au prix de 110.000 euros alors qu'il avait été estimé à 50.000 euros par France Domaine.

En commission, Madame GANDAIS et Monsieur HAREL ont demandé pourquoi un appel d'offres n'avait pas été mis en place. Cette procédure n'est pas obligatoire. Il a été convenu de procéder à une vente de gré à gré.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur LIPIETZ

Nous sommes contre une vente gré à gré car l'expérience montre que la mise en concurrence rapporte à la ville des recettes supérieures aux prévisions. Nous souhaitons qu'à l'avenir tous les terrains mis en vente fassent l'objet d'un appel d'offres.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

2 CONTRE (M. LIPIETZ avec mandat)

13 ABSTENTIONS (MM. HAREL, LECAVELIER, FERREIRA NUNES,

Mme TAILLE POLIAN, MM. LAFON, GIRARD, Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,

Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL)

15. Délibération n° 19/2016 : Décision de recourir à la chambre des notaires de paris pour la cession aux enchères publiques de biens appartenant au domaine privé de la commune (rapport n°16-02-204)

Monsieur BOUNEGTA

La Ville possède plusieurs biens immobiliers qui doivent être cédés au plus vite pour permettre de générer des recettes. Ce sont pour la plupart des propriétés appréhendées dans le cadre de procédures de biens sans maître, d'autres relèvent de réserves foncières :

- **10, rue Émile Zola**
Terrain de 108 m² sur lequel est édifiée une maisonnette, estimé par France Domaine à 84 000 euros.
- **10bis, passage des Réservoirs**
Terrain de 131 m² sur lequel est édifiée une maisonnette en ruines, estimé par France Domaine à 50 000 euros.
- **10bis, passage des Réservoirs**
Un terrain nu de 218 m², estimé par France Domaine à 80 000 euros.

- **18, rue du Lion d'Or**
Terrain de 59 m² sur lequel est édifée une petite maison d'habitation vétuste de 20 m², estimé par France Domaine à 23 000 euros.
- **37, rue Tolstoï**
Terrain de 149 m² sur lequel existe un grand hangar, estimé par France Domaine à 119 000 euros.
- **64, rue René Hamon**
Terrain de 138 m² sur lequel est édifée une maison de 64 m² habitable, estimé par France Domaine à 200 000 euros.

Recourir à cette procédure permettra d'éviter toute spéculation immobilière.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur LIPIETZ

Il avait été promis aux expulsés de Campus Grand Parc et de la ZAC Aragon qu'on leur proposerait des terrains. Ces terrains leur ont-ils été proposés ?

Monsieur le Maire

D'autres terrains leur ont été proposés.

Madame CORDILLOT

Suite à ma demande en commission, il nous avait été dit que l'occupation actuelle de ces biens nous serait présentée, ce qui n'est pas le cas.

La solution proposée suppose que les acquéreurs puissent payer dans des délais très courts. Par conséquent, tous les ménages modestes qui doivent recourir à l'emprunt ne pourront pas acquérir ces biens.

Certaines estimations paraissent surprenantes. Le terrain du 10bis, passage des Réservoirs, d'une superficie de 218 m² est estimé à 80 000 euros, alors que le terrain du 37, rue Tolstoï, d'une superficie de 149 m² est estimé à 119 000 euros.

Enfin, il est indiqué qu'un prix plancher peut être fixé par la collectivité au notaire. Ce prix correspond-il à l'estimation des Domaines ?

Monsieur le Maire

Il n'existe aucun occupant pour ces biens.

L'estimation de France Domaine constitue un prix de référence. Nous vous apporterons la réponse concernant le prix d'amorçage des enchères.

Madame KADRI

Le recours à ce genre de cession constitue une première. Dans un souci de transparence, l'identité des futurs acquéreurs sera-t-elle communiquée au Conseil ?

Monsieur le Maire

Lors d'une vente aux enchères, l'identité des acquéreurs est toujours connue.

Madame LEYDIER

Il serait souhaitable que cette information soit être diffusée au Conseil, comme lorsque la vente est effectuée par une agence immobilière. Le terrain du rapport n° 205 a été vendu à 810 euros le m². Dans ce rapport, le prix d'un terrain serait de 366 euros le m².

Monsieur VIDAL

Ce montant correspond à la mise à prix. Nous espérons que le prix de vente sera supérieur. L'objectif est de faire entrer l'argent dès la vente. Nous ne sommes pas contraints par des problèmes de pollution de terrain.

Je ne vois pas d'inconvénient à transmettre le nom de l'acquéreur, si cette communication est légale.

Monsieur le Maire

Je prends note de cette question.

Monsieur OBADIA

Pour une enchère, il n'est pas possible de savoir à l'avance ni le prix de vente ni l'identité de l'acquéreur.

Monsieur BOUNEGTA

Nous recourons à ce genre de vente pour la première fois. Les acquéreurs vont payer les terrains à leur juste valeur. Le recours à ce type de procédure permet d'éviter toute spéculation.

Monsieur le Maire

Nous souhaitons expérimenter cette procédure. La vente aux enchères devrait permettre de faire augmenter les prix par rapport au montant estimé. De plus, ce système permet d'intégrer des recettes plus rapidement.

Monsieur HAREL

France Domaine a tendance à sous-estimer les biens. Certains terrains sont situés à des emplacements stratégiques. Je demande au Maire de nous rapporter le résultat de ces enchères, pour voir quel est le prix obtenu. Il serait également intéressant de connaître les projets des acquéreurs pour ces parcelles, dans un souci d'aménagement du territoire.

Monsieur CARVALHO

En donnant pouvoir à un notaire, rien n'empêche la ville de proposer comme prix plancher un montant supérieur à l'estimation de France Domaine. Lorsqu'un particulier se porte acquéreur mais qu'il n'obtient pas le crédit ou le permis de construire, il voudra renoncer à son projet. Or dans ce cadre, la vente d'un bien par cette procédure permet à la Ville de récupérer le produit des ventes dans un délai maximum de huit mois, ce qui représente un gain de temps considérable.

Monsieur VIDAL

Je prends l'engagement de vous présenter un bilan de cette expérimentation.

Monsieur le Maire

Je précise que tous ces terrains se situent en zone UC du PLU.

Madame CORDILLOT

Je crains que des marchands de biens se portent acquéreurs de ces terrains situés en zone UC. Ils les revendront pour y faire construire des pavillons en réalisant une plus-value au passage.

Monsieur le Maire

Ce sont les règles du marché. Récemment, j'ai découvert qu'un pavillon appartenant à la Ville de 100 m² habitables faisait l'objet d'une convention précaire, avec un loyer de 172 euros par mois.

Madame CORDILLOT

Deux pavillons ont effectivement été acquis, pour permettre le relogement de personnes pouvant être expropriées dans le cadre des ZAC. Les personnes à qui nous les avons proposés ont refusé de les occuper. Afin qu'ils ne soient pas occupés de manière illicite, nous avons décidé de proposer des

contrats précaires. Les loyers étaient au même niveau que les dernières conventions de logement social. Les locataires s'engageaient à réaliser des travaux.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

4 CONTRE (Mme LEYDIER, MM. BADEL, LIPIETZ avec mandat)

8 ABSTENTIONS (M. GIRARD avec mandat, M. LAFON, Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme KADRI)

16. Délibération n° 20/2016 : Convention triennale d'adhésion collective à l'Association départementale des Francas du Val-de-Marne pour les années 2016 à 2018 et Avenant relatif à des prestations spécifiques en 2016 – Signatures (rapport n°16-02-302)

Madame OUCHARD

Cette convention porte sur trois axes du PEDT :

- accompagnement et formation des équipes éducatives ;
- communication et valorisations des activités sur le temps de la pause méridienne ;
- complémentarité entre les projets d'écoles et les activités de la pause déjeuner.

L'adhésion coûte 4 500 euros, auxquels s'ajoutent 1 500 euros pour payer un complément de formation nous permettant de toucher l'ensemble des vacataires.

La troisième commission a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

1 CONTRE (M. CAPORUSSO)

17. Délibération n° 21/2016 : Avenant n°001 à la convention d'objectifs et de financement n°200800005 relative à la prestation de service unique du Lieu Accueil Enfants-Parents, et avenant n° 2015-01 à la convention enfance et jeunesse n°201400063 entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Villejuif (rapport n°16-02-301)

Madame OUCHARD

Le LAEP est un dispositif permettant l'accueil enfants-parents pour rompre l'isolement familial, mais aussi travailler l'accompagnement et le soutien à la parentalité. Une aide est apportée dans le cadre de processus à la séparation pour l'entrée en crèche ou à l'école maternelle. Le LEAP est situé au centre de loisirs de Pasteur. Il accueille 35 familles. Il est composé de personnel de la petite enfance et d'un psychologue. Ce dispositif coûte 6 500 euros.

La troisième commission a rendu un avis favorable.

S'agissant de la question soulevée en commission concernant la communication autour de ce dispositif, il a été convenu de produire un article dans le VNV.

Madame DA SILVA PEREIRA

Le rapport comporte une erreur concernant le montant. Il a été convenu que le budget total s'élevait à 7 500 euros.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Délibération n° 22/2016 : Conventions de financement dans le cadre des fonds « Publics et Territoires » N°201500201 et N°201500202 Handicap conclu entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Villejuif « renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE ou les ALSH » (rapport n°16-02-303)

Madame OUCHARD

Cette convention concerne le versement de subventions CAF pour renforcer l'accueil d'enfants porteurs de handicap sur le temps périscolaire et à la pause méridienne. Ce versement de subvention permettra de proposer des formations aux personnels accueillant ces enfants. Il est à noter le recrutement d'un psychomotricien sur le secteur de la petite enfance. L'article 2 de la convention prévoit la reconduction de ce financement en 2016 et 2017.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je suis favorable à ce dispositif. Cependant, Madame OUCHARD, vous nous aviez indiqué que nous ne connaissions pas le montant de ces subventions pour l'année prochaine.

Madame OUCHARD

Les montants ne sont effectivement pas connus. Néanmoins, ils seront reconduits. Il convient de mener un travail pour valoriser les actions menées en 2016.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Vœu

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

L'objectif de ce vœu est d'honorer la mémoire de Georges Mathé. Nous proposons d'attribuer son nom à un espace public ou la station de métro au sein de Campus Grand Parc. Chacun sait que le procès a validé le maintien de l'esplanade Georges Marchais. Pour ne pas opposer les deux familles, il est proposé qu'un espace soit dédié à Georges Mathé.

Monsieur le Maire

J'ai reçu la fille de Georges Mathé. A la rentrée de septembre, une exposition sera organisée en son honneur. Lors de la discussion avec sa fille, quelle que soit l'issue de la procédure, je m'étais engagé ce que nous nommions un espace public du nom de Georges Mathé.

Monsieur OBADIA

Je ne souhaite pas que l'on puisse utiliser de manière politique et partisane la mémoire de ce chercheur. Le vœu comporte quelques erreurs. Il n'était pas cancérologue mais immunologiste. Il a effectué les premières greffes de moelle sanguine. Son implication dans les cancers est plus tardive.

L'équipe de la majorité municipale va proposer une consultation des Villejuifois pour le choix d'un endroit adapté permettant d'honorer au mieux sa mémoire, dans un lieu symbolique de la ville.

Je voterai contre ce vœu.

Monsieur FERREIRA NUNES

Nous ne souhaitons pas apporter notre soutien à ce vœu, car nous sommes favorables à la mise en place d'un plan pour les dénominations faisant intervenir une consultation du public. Nous proposons la création d'un groupe de travail associant l'opposition.

Monsieur LAFON

Le raisonnement de Monsieur OBADIA est surréaliste. La proposition du Front de Gauche paraît cohérente, car vous proposez exactement la même chose. Quand une idée est bonne, il est normal de la soutenir quelle que soit l'étiquette politique de celui qui la propose. Nous n'allons pas voter contre un rapport sous prétexte qu'il est proposé par la majorité. Ce raisonnement est complètement débile !

Monsieur DUCCELLIER

Nous sommes favorables à honorer la mémoire de Georges Mathé. En revanche, nous considérons que la station de métro doit impérativement porter le nom de Gustave Roussy. Nous voterons contre ce vœu.

Monsieur HAREL

Edouard OBADIA n'a pas de limite. Il a essayé de débaptiser la place Georges Marchais pour la faire renommer Georges Mathé. Il accuse les dépositaires du vœu de tenter une récupération politique.

Monsieur LAFON, je vous rappelle que vous vous êtes autorisé à vous abstenir.

Monsieur BADEL

Je suis sidéré. Monsieur OBADIA, lorsque vous aviez pris l'initiative malheureuse de débaptiser le parvis Georges Marchais, vous nous aviez fait un éloge du professeur Georges Mathé. Aujourd'hui, vous êtes contre un vœu qui répond exactement à votre objectif.

Monsieur DUCCELLIER a répété la même chose que lors d'un précédent Conseil. Or il est précisé dans le vœu que le nom de Georges Mathé peut être attribué à tout autre espace public et pas uniquement à la gare.

Les deux groupes de la majorité de droite adoptent des postures purement politiciennes, qui consistent à être mauvais perdants et à refuser d'honorer le professeur Mathé, alors que vous aviez utilisé son nom pour tenter de débaptiser le parvis Georges Marchais. Cette situation est lamentable.

Madame KADRI

Nous ne sommes pas figés sur la future station de métro. La majorité devrait être un peu plus constructive.

Monsieur VIDAL

La proposition de mettre en place un groupe de travail pour nommer tous les nouveaux espaces publics dépasse les clivages et les postures politiciennes. Vous devriez accueillir ce type de proposition à bras ouvert. Il semble pertinent de vouloir mener un travail en profondeur sur ce sujet.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je tombe des nues. Le seul argument de Monsieur DUCCELLIER consiste à dire que la future station ne doit pas s'appeler « Georges Mathé ». Or le vœu propose d'autres pistes, comme une place ou un espace intérieur. Quant à l'argument de Monsieur OBADIA, il suffirait que l'ensemble des Conseillers s'approprie ce vœu pour que l'on n'accuse personne de récupération politique.

Nous pouvons effectivement mettre en place un groupe de réflexion. Néanmoins, le Conseil peut décider de lui-même d'honorer la mémoire de George Mathé.

J'ai déposé ce vœu en Conférence des Présidents afin de permettre à chacun de proposer des amendements. Vous disposiez de dix jours pour le faire. Faut-il en conclure que vous avez la volonté de ne pas honorer la mémoire de Georges Mathé ?

Monsieur le Maire

Au départ, cette initiative provenait de l'Union Citoyenne.

Monsieur LECAVELIER

Notre proposition consiste à mettre en place un plan global de nomination des nouveaux lieux. On pourrait par exemple décider de n'accorder que des noms de femmes. J'ai présidé un groupe de travail international dont le rôle était de nommer des exoplanètes. Il est important de bien définir les règles de dénomination. Prendre cette décision aujourd'hui paraît donc prématurée. Je suis favorable à ce que groupe de travail se mette en place le plus rapidement possible. Il sera notamment amené à définir les règles de la consultation. Je propose que nous ne nous engageons pas dès aujourd'hui sur le nom de Georges Mathé.

Madame CORDILLOT

Lorsque notre Conseil a délibéré pour donner le nom de Georges Marchais au parvis de la ZAC des Barmonts, Georges Mathé était vivant. Lorsqu'il est décédé, nous avons pris l'initiative d'accorder son nom à la grande salle de réunion de la pépinière Biopark et nous avons convaincu le porteur de projet de la résidence étudiante pour que celle-ci porte son nom. La municipalité précédente avait dont la volonté d'honorer le professeur Mathé. J'ai d'ailleurs pris la parole lors de l'hommage qui lui a été rendu à la chapelle de l'hôpital Paul-Brousse.

J'estime qu'il faut effectivement mettre en place ce groupe de travail. Cependant, la ville s'est constituée au fil du temps. Il n'est pas possible d'accorder une uniformité au nom des rues. Pendant une période, nous avons accordé aux voies et aux espaces publics des noms de lieux-dits en recherchant la toponymie ancienne. Lorsque nous avons créé la ZAC des Guipons, nous avons mis en avant des noms d'artistes. Dans le quartier à cheval entre Villejuif et L'Haÿ-les-Roses, les rues portent des noms de fleurs. On peut donc imaginer de ne pas appliquer une seule logique sur l'ensemble de la ville, mais des logiques par secteur d'aménagement.

Il me semble que nous devrions prendre rapidement des décisions pour la ZAC Campus Grand Parc. Le cabinet TVK et la SADEV ont déjà accordé des noms qui figurent sur tous les documents de travail. Il faut faire vite. Plutôt que d'envisager une solution pour l'ensemble du territoire, il faudrait se concentrer sur les quartiers où des espaces publics vont prochainement voir le jour.

Madame LEYDIER

La majorité précédente avait honoré Georges Mathé. La nouvelle municipalité a voulu l'honorer à son tour. Tout le monde est donc d'accord. Pourtant, nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord. Il semble que certains aient adopté des positions dogmatiques.

Vous nous avez déjà promis la mise en place de nombreux groupes de travail. Vous proposez un nouveau groupe de travail sur le nom des rues. Ayez le courage d'assumer votre position dogmatique ! N'inventez pas des groupes de travail alors que, sur des questions essentielles comme les finances, l'audit organisationnel ou la police, vous n'êtes pas capables d'en discuter avec nous !

Monsieur HAREL

J'espère que le Conseil va garder la main sur les noms de tous les nouveaux espaces créés au sein de Campus Grand Parc. Il ne revient pas à l'aménageur d'en décider. Il faut peut-être se saisir de cette question immédiatement.

Madame CASEL

Habituellement, on décide d'un nom lorsqu'une nouvelle rue est créée. Dans le cas présent, il s'agit d'attribuer un nom à un lieu qui n'existe pas. Nous discutons pour rien.

Monsieur FERREIRA NUNES

Ma proposition ne se voulait ni polémique ni dogmatique. Nous sommes tous d'accord avec l'idée de se mettre autour de la table et que les Villejuifois puissent participer aux décisions.

Finalement, je voterai pour ce vœu.

Monsieur CARVALHO

Nous pourrions proposer des amendements à n'en plus finir, jusqu'à dénaturer le vœu, comme vous aviez l'habitude de le faire lorsque vous étiez dans la majorité. Nous n'utilisons pas cette méthode. Je vous propose de retirer le vœu afin que nous le retravaillions ensemble. Dans le cas contraire, je m'abstiendrai.

Monsieur LECAVELIER

Madame LEYDIER, j'ai déjà défendu des vœux déposés par d'autres groupes. Je vote pour ou contre un vœu en fonction de son contenu, et non en raison d'une position dogmatique.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

16 POUR

6 ABSTENTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 03 heures 10.

Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France



Edouard OBADIA

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Edouard Obadia", written in a cursive style.